



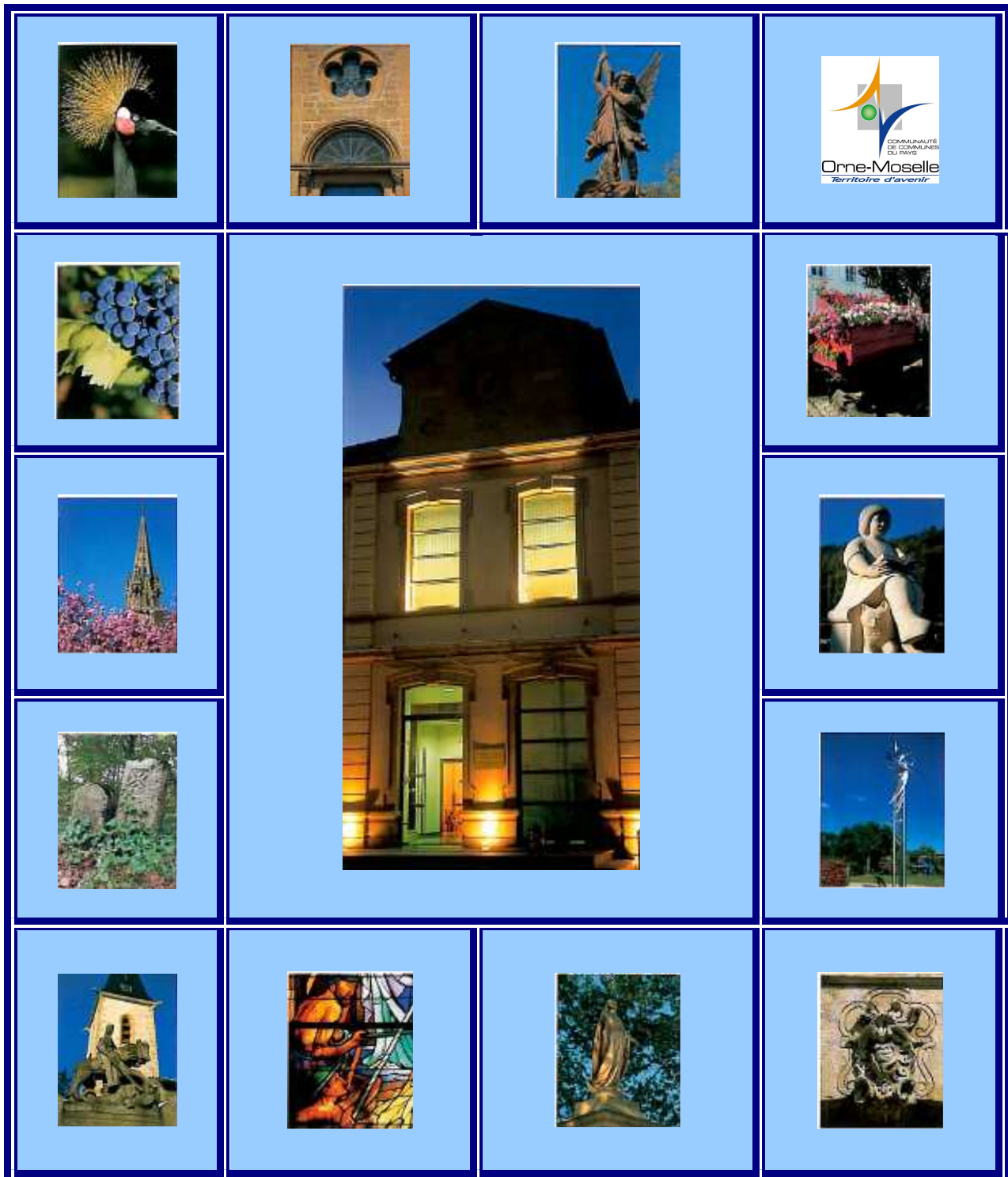
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

2008

SOMMAIRE

1. L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE	6
1.1 Présentation générale de la Communauté de communes	6
1.1.1 Historique	6
1.2 Activités des organes communautaires	8
1.2.1 Le Conseil de Communauté - Organe délibérant de la Communauté	8
1.2.2 Le Président - Organe exécutif de la Communauté	10
1.2.3 Le Bureau communautaire - Organe intermédiaire	10
1.2.4 L'Administration de la Communauté	13
2. ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNEE 2008	15
2.1 Actions et projets dans le cadre des cinq domaines de compétence de la CCPOM	15
2.1.1 L'aménagement de l'espace	15
La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activités communautaire « Champelle »	16
La création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville »	17
L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale — S.Co.T	18
Le Service d'Information géographique (S.I.G)	22
Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)	24
Partenariat avec l'AGURAM	27
2.1.2 Le Développement économique	28
Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »	29
Parc d'activités communautaire « Champelle »	33
Parc d'activités communautaire « Deux Rivières »	34
Entretien des Espaces verts des Parc d'activités communautaire « Deux Rivières »	34
Partenariats	35
L'emploi sur les Parcs d'activités communautaires	36
Taxe professionnelle de zone perçue sur les Parcs d'activités communautaires	37
2.1.3 La Protection et la mise en valeur de l'environnement	38
Le Plan Paysage	39
La Gestion des pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par pâturage ovin	42
L'Elaboration de Cartes de Bruits Stratégique	43
Réalisation d'une étude éolienne	44
L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire	45
Aménagement des Berges de l'Orne	48
2.1.4 La gestion, l'élimination et la valorisation des déchets	49
2.1.5 La politique du logement	50
Opération Ravalement de façades	51
L'observatoire de l'Habitat – Numéro 3	53
Diversification de l'offre de logements – Aide au surcoût foncier	54
L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	55
L'Espace Info Energie	56
Le Comité local pour le Logement Autonome des Jeunes	57
2.2 Actions transverses	59
2.2.1 Communication	59

Soutien de la CCPOM aux manifestations	60
Le Magazine d'Information Intercommunal - <i>CCPOM'Le Mag</i>	61
Le Document de communication – « <i>Le Fil Bleu</i> »	62
2.2.2 Finances	63
LA STRUCTURE DES COMPTES 2008	63
LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE	64
LES DEPENSES	66
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE	68
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	68
1 Les indicateurs techniques	68
1.1 La collecte des déchets	68
1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels	68
Description du service	69
Les moyens matériels	69
Les moyens humains (12 personnes – 4 équipes)	69
Les tonnages collectés	69
Les unités d'œuvres en 2008	69
1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers	70
1.1.2.1 La collecte sélective en porte à porte	70
Description du service	70
Différents types de matériaux sont collectés	70
Les moyens matériels	70
Les moyens humains	70
Les tonnages collectés	70
Les unités d'œuvre en 2008	71
1.1.2.2 L'apport volontaire	71
Les déchèteries	71
Les Points d'apport volontaire	85
Les Bennes à Déchets verts	86
1.2 Le Traitement des déchets	87
2 Les Indicateurs financiers	88
2.1 Les Dépenses	88
Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels	88
Le coût de la collecte	88
Le coût du traitement	88
Le coût de la collecte sélective (collecte et traitement)	89
Le coût du fonctionnement des déchèteries	89
2.2. Les Recettes	91



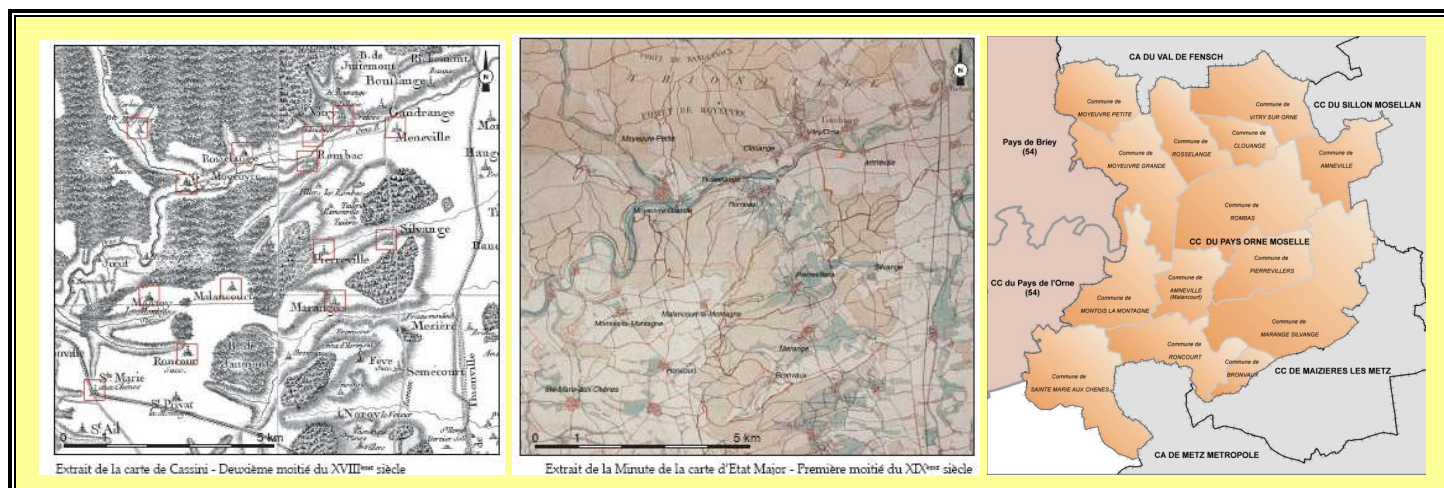
1. L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

1.1 Présentation générale de la Communauté de communes

1.1.1 Historique

Constituée par arrêté préfectoral du 4 octobre 2000, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle regroupe 13 communes

AMNEVILLE, BRONVAUX, CLOUANGE, MARANGE SILVANGE, MONTOIS LA MONTAGNE, MOYEUVE GRANDE, MOYEUVE PETITE, PIERREVILLERS, ROMBAS, RONCOURT, ROSSELANGE, SAINTE MARTE AUX CHENES et VITRY SUR ORNE



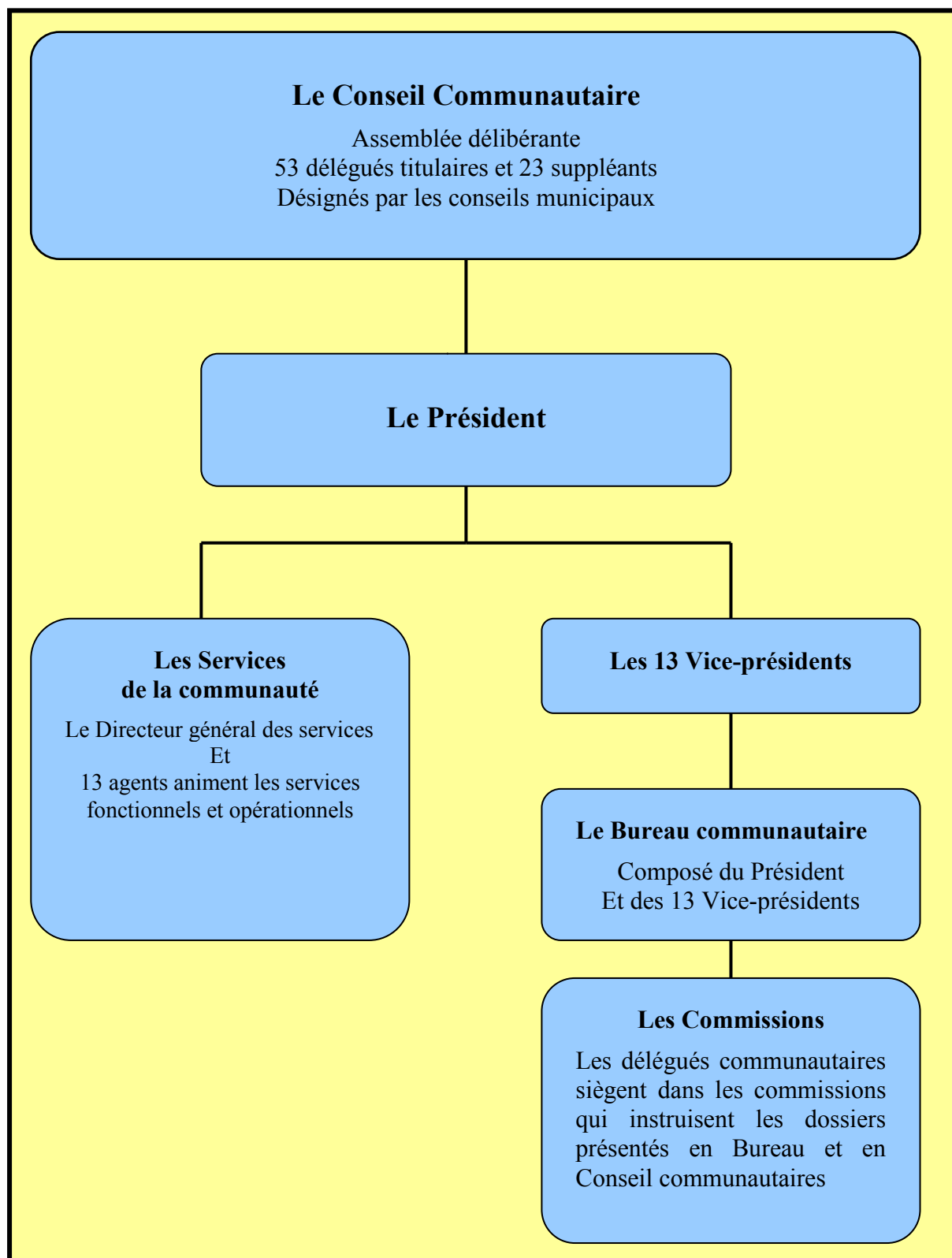
pour une population totale de 53 227 habitants (52 792 habitants sans les doubles comptes).

Cette communauté s'est mise en place autour d'objectifs forts qui s'imposent à tous pour ce début de 21^{ème} siècle et qui façonneront inéluctablement le futur de ses habitants à l'horizon 2007-2010 :

- ✚ conduire à de nouvelles solidarités,
- ✚ à plus de travail en commun,
- ✚ pour des solutions plus globales.

C'est dans le respect de ces objectifs que les actions décrites dans ce rapport annuel d'activités ont été mises en œuvre au cours de l'année 2008.

1.1.2 Organigramme fonctionnel





1.2 Activités des organes communautaires

1.2.1 Le Conseil de Communauté - Organe délibérant de la Communauté

Le Conseil de Communauté est composé de 53 conseillers titulaires et 23 conseillers suppléants, élus pour six ans par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.




Une représentation équilibrée est assurée en son sein puisque chaque commune y est représentée par un nombre de délégués titulaires et suppléants proportionnel à son importance démographique:

Conseillers Titulaires :

-  2 représentants au minimum par commune (tranche de 0 à 1 999 habitants),
-  1 siège par excès, par tranches progressives
 - 1 000 de habitants (de 2 000 à 2 999 habitants),
 - 1 500 habitants (de 3 000 à 5 999 habitants),
 - 2 000 habitants (de 6 000 à 9 999 habitants),
 - 5 000 habitants (au dessus de 10 000 habitants).

Conseillers Suppléants

(Siègent au Conseil de Communauté, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des titulaires)

-  1 suppléant pour la tranche de 0 à 2 999 habitants,
-  2 suppléants pour la tranche de 3 000 à 5 999 habitants,
-  3 suppléants au dessus de 6 000 habitants.

Suite aux élections municipales du 9 et 16 mars 2008, les conseils municipaux des treize communes membres ont été renouvelés, modifiant en conséquence la liste de leurs délégués au sein du Conseil communautaire de la CCPOM.

Le nouveau Conseil de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a donc été installé lors de la séance du 14 Avril 2008 (Délibération n°2008-09) et comporte les délégués communautaires répartis comme indiqués ci-contre.

Répartition des 53 conseillers titulaires et des 23 conseillers suppléants


COMMUNES	53 Titulaires		23 Suppléants	
	Nbre	Noms	Nbre	Noms
AMNEVILLE	7	Mme GREVEN M. BRUXMEIER M. DOFFIN M. FREMERY M. ZIMOCHE, 2 ^{ème} VP Mme BELLONI M. SCHREMER	3	M. MITIDIERI M. DONADONI M. LOSZACH
BRONVAUX	2	M. ARGUELLO, 11 ^{ème} VP M. FAVIER	1	M. LEMONT
CLOUANGE	4	M. DIEDRICH, 1 ^{er} VP Mme FERRARI M. GISMONDI M. CECCONI	2	M. FURGONI M. TINTANET-DANGLA
MARANGE-SILVANGE	5	M. BRUM M. MULLER, 6 ^{ème} VP M. VICK M. LALLIER Mme GREFF	2	M. ROETTGER Mme BAUDOIN
MONTOIS-LA-MONTAGNE	3	M. VOLLE, 9 ^{ème} VP M. CUCCIA Mme PIERRARD	1	M. LAURENT
MOYEUVE-GRANDE	7	Mme BARTOLETTI M. BENABID Mme CONTESE M. DROUIN, 3 ^{ème} VP M. ROVIERO M. SANTARONI M. TIRLICIEN r	3	M. CARIDDI M. GALLO Mme KIRCHE
MOYEUVE-PETITE	2	M. SCHWEIZER, 12 ^{ème} VP M. ZEIMETH	1	M. HENRY
PIERREVILLERS	2	M. SERREDSZUM, 8 ^{ème} VP M. PELIZZARI	1	M. LEFORT
ROMBAS	8	M. FOURNIER M. PIERON, 13 ^{ème} VP M. BARTHELEMY M. RISSER Mme WAGNER Mme MORETTI M. AUBURTIN Mme BENCI	3	M. SAUDRY Mme MACAIGNE Mme BALZER
RONCOURT	2	M. HALTER, 10 ^{ème} VP M. BALTIERI	1	M. CAZZANTI
ROSSELANGE	4	M. MATELIC, 5 ^{ème} VP M. SCHONS Mme SEEMANN M. DI GIANDOMENICO	2	M. VISCERA Mme COANA
SAINTE MARIE AUX CHENES	4	M. KLAMMERS M. WATRIN, 4 ^{ème} VP M. SUBTIL Mme CADONA	2	M. ALBANESE M. VEDEL
VITRY SUR ORNE	3	M. CORRADI, 7 ^{ème} VP M. WEYANT M. VEGLIA	1	M. GOEB

Le Conseil de Communauté «*règle par ses délibérations, les affaires de la Communauté* ». C'est ainsi qu'il se prononce sur toutes les décisions importantes engageant la Communauté : vote du budget et du compte administratif, définition des grandes orientations de la communauté, adhésion de nouvelles communes, modification des statuts,...

En 2008, le Conseil de Communauté s'est réuni quatre fois.

Par leur forte participation aux réunions du Conseil de Communauté, les conseillers communautaires ont montré leur attachement au bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil de Communauté a adopté 34 délibérations qui se répartissent comme suit:

	Nombre de Délibérations							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ADMINISTRATION GENERALE	7	5	2	2	3	-	-	14
FINANCES - PERSONNEL	20	19	15	13	15	13	18	13
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6	3	4	1	-	-	-	
ENVIRONNEMENT – O.M.	4	1	6	2	2	-	-	
ELECTION – DESIGNATION	3	-	1	1	-	-	-	
HABITAT – LOGEMENT	1	-	1	-	-	-	-	
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	1	2	2	1	3	7	1	6
AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ	-	-	-	-	-	3	2	1
TOTAL	42	30	31	20	23	23	21	34

1.2.2 Le Président - Organe exécutif de la Communauté

Elu par les conseillers communautaires pour 6 ans, il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté, au premier rang desquelles figure le budget, et organise les débats.

Le Conseil de Communauté lui a délégué une partie de ses attributions conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a, dans le cadre de cette délégation, pris 30 décisions au cours de l'année 2008.

1.2.3 Le Bureau communautaire - Organe intermédiaire

Entre l'organe délibérant et l'organe exécutif, le Bureau communautaire est composé, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Statuts de la Communauté, du Président et de 13 Vice-présidents.

Chaque Commune est ainsi représentée par un membre au Bureau Communautaire.

L'existence d'un Bureau communautaire au sein des E.P.C.I. présente une double finalité:

- ✚ permettre à un organe «léger » de prendre rapidement des décisions, l'organe délibérant étant plus difficile à réunir en raison du nombre important de délégués à convoquer et du formalisme qui encadre son fonctionnement,
- ✚ faire partager entre plusieurs personnes (représentant des intérêts communaux qui peuvent parfois être divergents) des prérogatives relevant de l'organe délibérant.

C'est ainsi que le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil de Communauté conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales.



✚ Le Bureau communautaire de la CCPOM ✚


Composition du Bureau de la CCPOM

élu par le Conseil communautaire lors de sa séance du 14 Avril 2008

- ✚ Président : **M. FOURNIER Lionel**
- ✚ 1^{er} Vice Président: **M. DIEDRICH Claude**, Développement Economique
- ✚ 2^{ème} Vice Président: **M. ZIMOCH Jean-Marie**, Gestion, Elimination et Valorisation des déchets
- ✚ 3^{ème} Vice Président : **M. DROUIN René**, Logement et Cadre de Vie
- ✚ 4^{ème} Vice Président: **M. WATRIN Roger**, Protection et Mise en valeur de l'environnement
- ✚ 5^{ème} Vice Président : **M. LUCONI Yves**, Finances et Personnel
- ✚ 6^{ème} Vice Président: **M. MULLER Yves**, Suivi et Mise en œuvre du Projet de territoire
- ✚ 7^{ème} Vice Président: **M. CORRADI Luc**, Communication – Mise en place de nouvelles compétences (petite enfance,...)
- ✚ 8^{ème} Vice Président : **M. SERREDSZUM Jean-Marie**, Projets - Travaux - Infrastructures
- ✚ 9^{ème} Vice Président: **M. VOLLE Michel**, Aménagement de l'espace (SCoT, ZAC, Réserves foncières,...)
- ✚ 10^{ème} Vice Président: **M. HALTER Marcel**, Urbanisme
- ✚ 11^{ème} Vice Président : **M. ARGUELLO Hervé**, Suivi et développement du S.I.G.
- ✚ 12^{ème} Vice Président: **M. SCHWEIZER Christian**, Développement durable et Nouvelles énergies
- ✚ 13^{ème} Vice Président: **M. PIERON Robert**, Technologies de l'information et de la communication – Réseau très haut débit



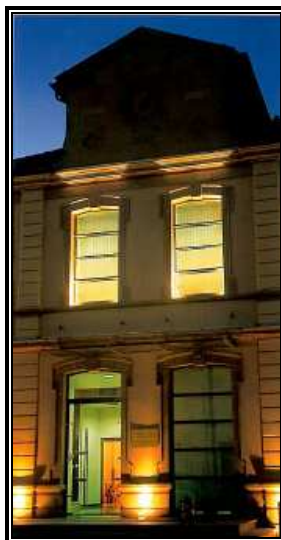
Le Bureau s'est réuni à douze reprises au cours de l'année 2008 et a adopté 92 décisions qui se répartissent comme suit

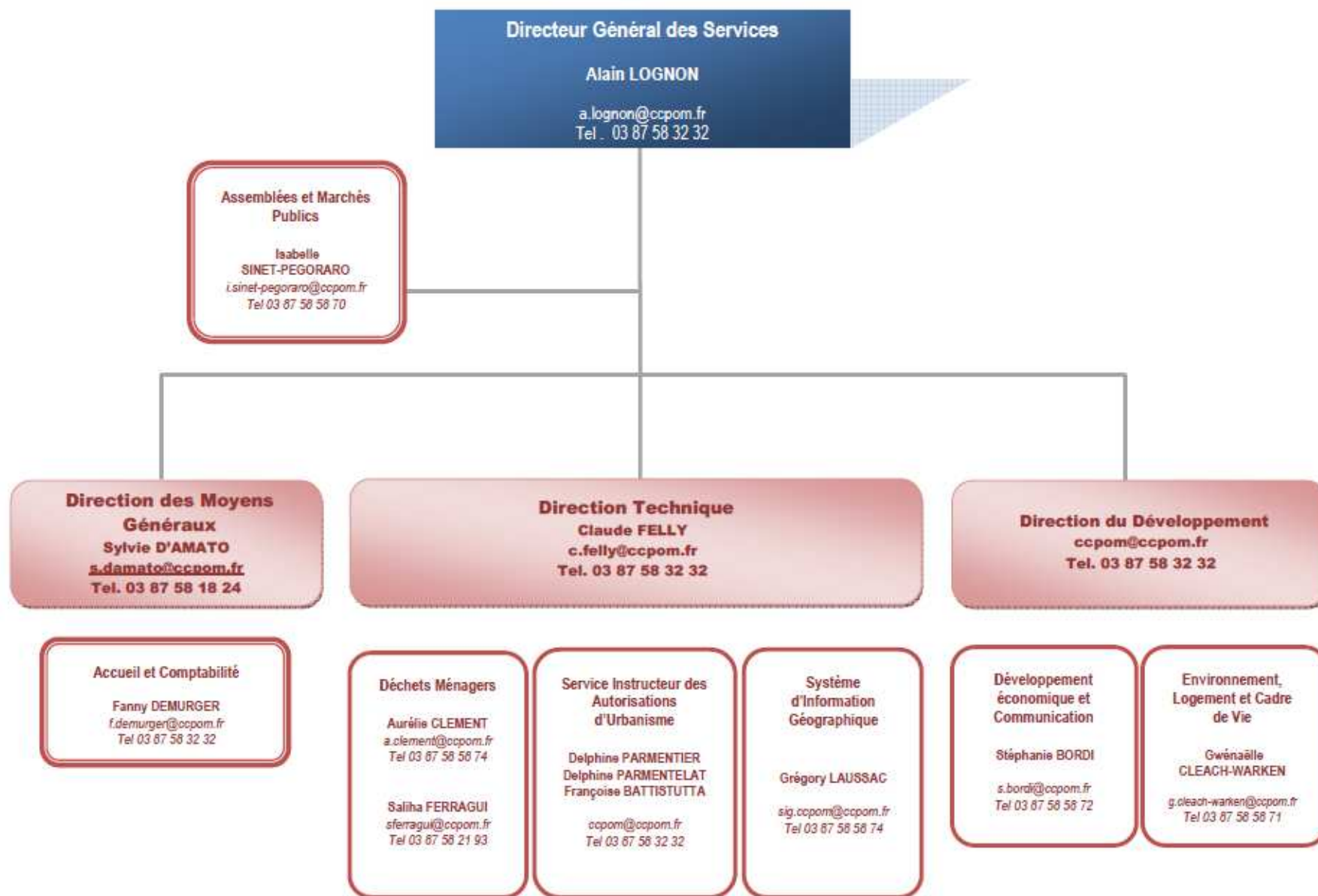
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS Orne-Moselle <i>Territoire d'avenir</i>	Nombre de Décisions							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ADMINISTRATION GENERALE	2	4	12	9	1	1	1	3
FINANCES - PERSONNEL	3	7	2	8	3	3	8	8
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9	48	30	32	29	32	35	23
ENVIRONNEMENT – O.M.	3	26	17	11	12	29	18	13
NOUVELLES TECHNOLOGIES	1	1	1	-	1	3	-	1
COMMUNICATION	1	2	-	-	-	-	-	-
LOGEMENT – CADRE DE VIE	-	3	5	8	13	15	16	29
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	1	6	3	10	9	9	14	14
AVENIR DE LA COMMUNAUTE	-	-	-	-	-	4	-	1
TOTAL	20	97	70	78	68	96	92	92

1.2.4 L'Administration de la Communauté

Placée sous l'autorité du Président et dirigée par le Directeur Général des Services, l'Administration de la Communauté de communes met en application les délibérations du Conseil de Communauté et les décisions du Bureau Communautaire et du Président.

L'organisation interne de cette administration est décrite dans l'organigramme figurant à la page suivante.









2. ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNEE 2008

Ces actions et ces projets ont été mis en œuvre dans le cadre des cinq domaines de compétences, qui délimitent le champ d'action de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ainsi que dans le cadre d'action transverses.

2.1 Actions et projets dans le cadre des cinq domaines de compétence de la CCPOM

2.1.1 L'aménagement de l'espace

Ce bloc de compétences comprend :

-  la création de Z.A.C. d'intérêt communautaire,
-  l'étude d'emplacements réservés pour les gens du voyage,
-  la mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi qu'un plan d'actions pluriannuel,
-  l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2008

La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activités communautaire « Champelle»

La création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de «Ramonville»

L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale — S.Co.T

Le Projet de Territoire

Le Service d'Information géographique (S.I.G)

Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)

Partenariat avec l'AGURAM

La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activités communautaire « Champelle »

La Z.A.C. de Champelle a été créée par décision communautaire du 26 juin 2003. Située sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, elle couvre une superficie de près de 39 ha en bordure de l'autoroute A.4 et en prolongement d'une zone industrielle existante. Le projet prévoit notamment l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de logistique.

Le dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau) a été réalisé en 2006 et complété par un volet relatif au titre de la Loi sur l'eau en 2007.

La DDASS, consultée pour avis, impose l'avis d'un hydrogéologue agréé sur le projet (janvier 2007).

Sur les exigences de cette dernière, les rejets de la ZAC Champelle et ceux de la zone d'activités de Sainte Marie-aux-Chênes, deux zones contiguës, doivent faire l'objet de dossiers de régularisation.

Deux bureaux d'études ont été sélectionnés pour l'établissement de ces dossiers de déclaration et de régularisation.

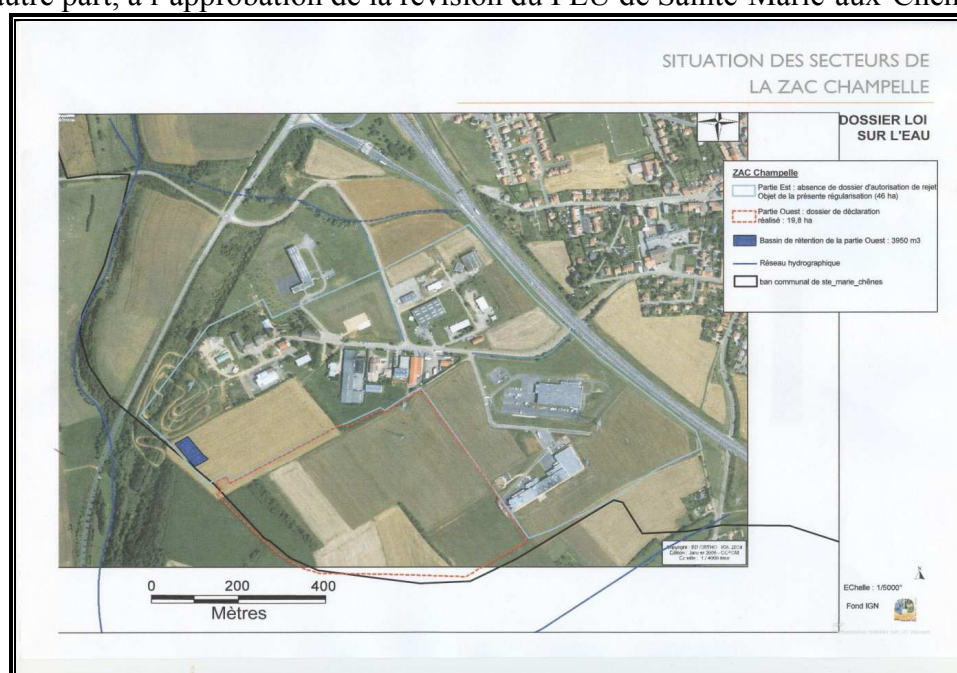
La Réalisation de ces études a nécessité la mise en place d'une convention tripartite, établie entre le SIAOA, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes et la CCPOM, qui fixe les engagements et obligations de chacune des parties (février 2008).

Un second dossier d'autorisation, revu et corrigé, en fonction des exigences de la DDAF, a été transmis pour instruction au titre de la Loi sur l'eau.

Le dossier était toujours en cours d'instruction, à la DDAF, au 31/12/2008.

La finalisation du dossier de réalisation de la ZAC est subordonnée

- d'une part, à l'autorisation au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau),
- Et d'autre part, à l'approbation de la révision du PLU de Sainte-Marie-aux-Chênes.



La création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de «Ramonville»

La Z.A.C. de Ramonville a été créée par décision communautaire du 12 octobre 2004. Située sur les communes de Rombas, Pierrevillers et Marange-Silvange, elle couvre une superficie de près de 80 ha entre l'actuelle R.N.52 et le projet de V.R.52. Le projet concerne notamment l'accueil d'activités tertiaires, commerciales et industrielles/artisanales.

La C.C.P.O.M. a fait publier le bilan de la concertation de la procédure ZAC, le 15 janvier 2007.

Il est rappelé que la procédure ZAC ne pourra aboutir qu'après la révision du PLU de Pierrevillers.

La Commune de Pierrevillers a arrêté son projet de PLU par délibération le 12 septembre 2007 et transmis ce dernier, pour avis, au syndicat mixte de l'élaboration et du suivi du SCOTAM.

Le syndicat mixte en charge de l'élaboration et du suivi du SCOTAM s'est prononcé, le 10/01/2008, sur le dossier de demande de dérogation dans le cadre de la révision du PLU de Pierrevillers.

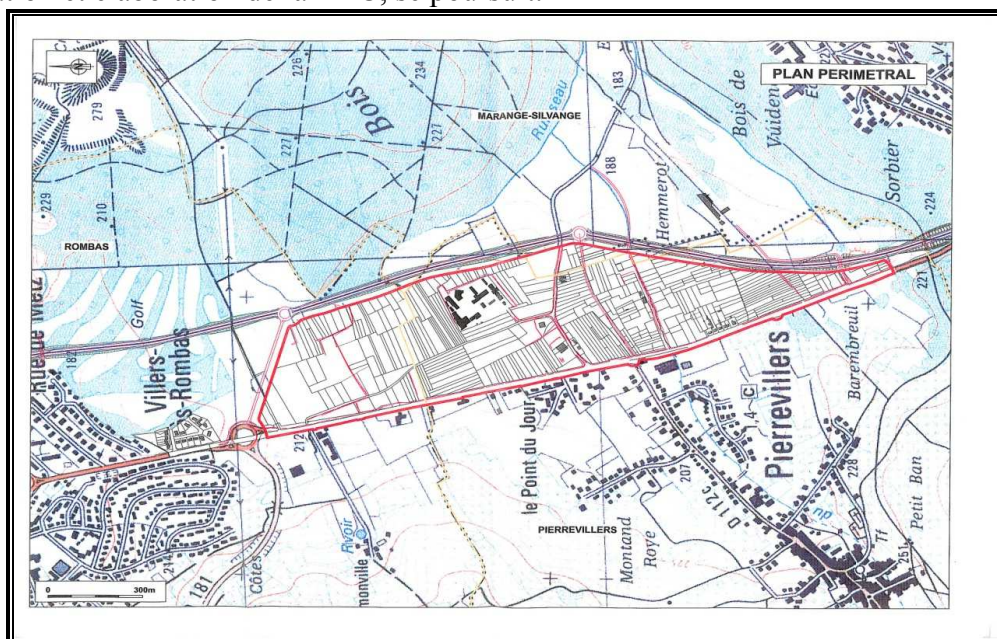
Ce dernier a émis un avis défavorable aux dérogations demandées dans les secteurs qui relèvent du périmètre de la ZAC Ramonville en raison des inconvénients excessifs que présenterait l'ouverture de ces secteurs à l'urbanisation pour l'activité agricole, l'environnement, les communes voisines et pour l'économie générale de la ZAC elle-même.

Une réunion de clarification de ces exigences a été organisée à la CCPOM le 16/01/2008.

De plus, des réunions ont été organisées les 4/09/2008 et 8/12/2008, au SCOTAM et à la CCPOM, relatives aux avis émis par la DIREN et le SCOTAM, dans le cadre de la révision du PLU de Pierrevillers, sur les secteurs couverts par le périmètre de la ZAC Ramonville.

Dossier en cours.

La mission de maîtrise d'œuvre passée au bureau d'étude, L'Atelier des Territoires pour la partie création et élaboration de la ZAC, se poursuit.



La CCPOM travaille, aux côtés de 10 E.P.C.I. (CA2M et Communautés de Communes du bassin de vie messin), à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM).

En 2008, le Syndicat Mixte du SCOTAM a mis en place **trois Commissions d'études et de réflexion** composées d'élus représentant chacun des 11 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres. Depuis novembre 2008, ces délégués syndicaux participent de façon assidue aux différentes réunions des Commissions pour aborder des thèmes et problématiques aussi variés que sont l'étalement urbain, l'agriculture et la sylviculture, la biodiversité, les paysages, les déplacements, l'habitat, le développement économique et touristique, l'eau, l'air, etc.

Le fil conducteur des réflexions est **la préoccupation de développement durable**, qui s'en trouve confortée par l'évolution des comportements et par les législations, notamment celles qui seront issues du Grenelle de l'environnement.

En outre, le SCOTAM s'inscrit dans une échelle stratégique supérieure en participant à **une démarche inter-SCOT en émergence**, puisque le SCOT de l'Agglomération Messine est voisin du SCOT Sud-meurthe-et-mosellan (pays nancéen, toulousin et lunévillois). Des problématiques communes interfèrent comme la gestion et la maîtrise des flux de circulation, notamment sur l'axe Nord-Sud (le sillon mosellan très fréquenté se poursuit au Sud, jusqu'à Nancy-Toul, le projet de canal Moselle-Saône est un enjeu pour la connexion fluviale vers Lyon et vers la Méditerranée), la continuité des trames vertes et bleues (sortes de corridors écologiques favorisant, par leur préservation, la biodiversité des écosystèmes), les potentialités offertes par de grandes infrastructures (le TGV-Est et l'Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine).

LES TROIS COMMISSIONS D'ETUDES ET DE REFLEXION

1. Organisation équitable et fonctionnement optimisé du territoire

Comment s'organise et fonctionne le territoire du SCOTAM ? En termes de développement économique, d'habitat, d'équipements et de services, de loisirs et de tourisme, et en matière de déplacements.

2. Gestion et valorisation durables du territoire

Comment est géré le territoire du SCOTAM en matière de préservation et de valorisation des ressources, des milieux et des paysages ? Sont notamment abordés l'agriculture, la biodiversité, la maîtrise énergétique, l'eau et les paysages.

3. Cohérence des documents d'urbanisme

Comment s'aménage le territoire, au regard des contraintes à l'urbanisation et des risques (naturels, technologiques et autres) et au travers des documents d'urbanisme ? Quelle croissance urbaine et quels sont les enjeux à venir pour maîtriser l'étalement urbain ? Quelle est l'armature du territoire ?

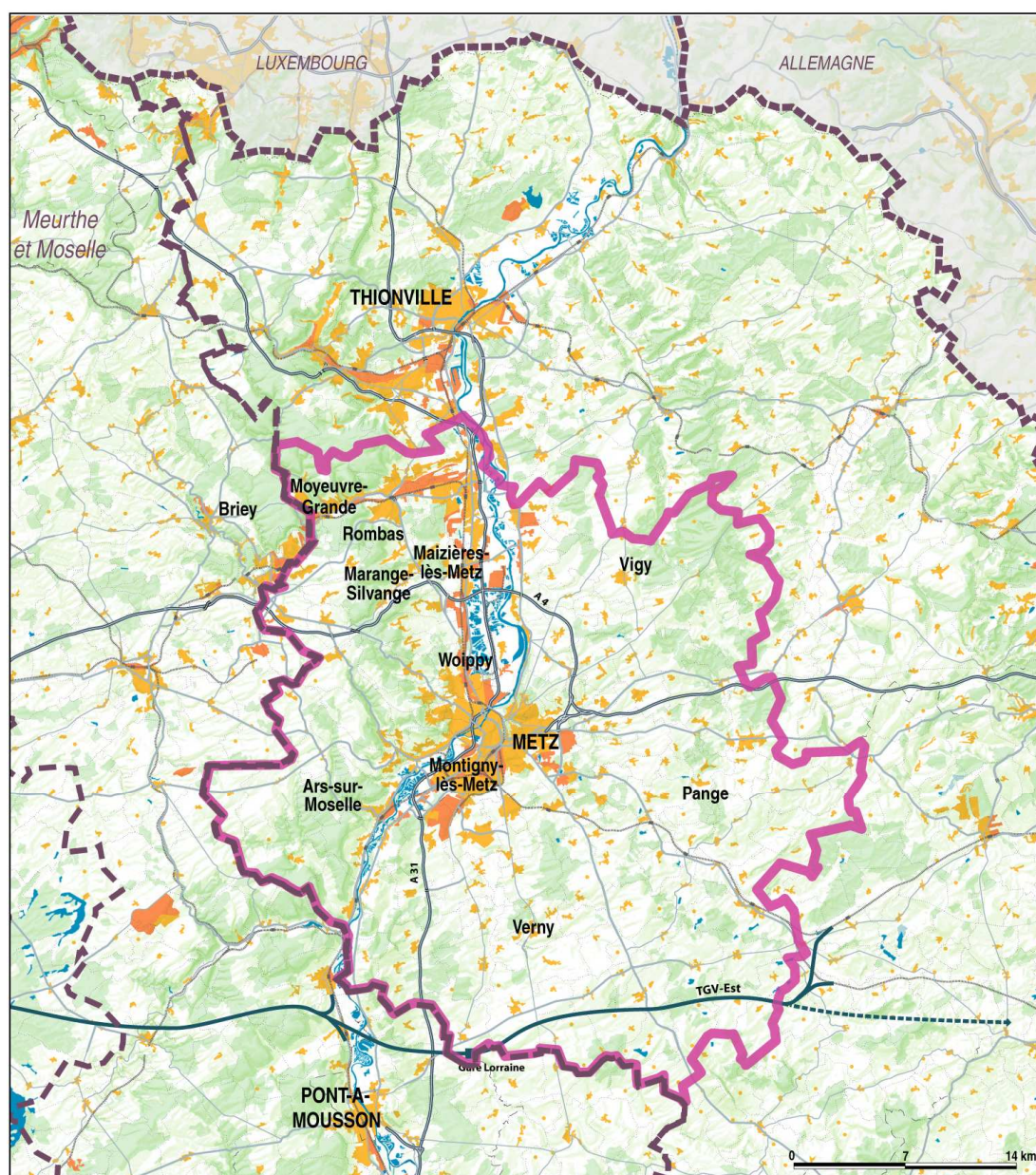
Au-delà de la compréhension du territoire SCOTAM, les trois Commissions auront à **identifier les enjeux pour l'avenir, à horizon de 20 ans**, et ce en adéquation avec les préoccupations de développement durable (« préserver et gérer le patrimoine pour les générations futures »).

 **LES TEMPS FORTS DE 2008 :**

- ✓ **03 avril 2008** : réception du « Porter à Connaissance de l'Etat », document qui recense l'ensemble des informations et des règles, utiles aux réflexions en vue de l'élaboration du SCOTAM.
- ✓ **15 mai 2008** : élection de Monsieur Lionel FOURNIER, Maire de Rombas, Président de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, à la présidence du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM, succédant ainsi à Monsieur André NAZEYROLLAS.
- ✓ **Juin à octobre 2008** : 1^{ère} série de rencontres territoriales avec les 11 EPCI constitutifs du SCOTAM,
- ✓ **25 septembre 2008** : définition de la stratégie d'élaboration du schéma (démarche technique d'élaboration du schéma, organisation du processus afin d'associer les différents acteurs concernés, calendrier).
- ✓ **25 septembre 2008** : définition de la stratégie de communication du Syndicat Mixte du SCOTAM pour la durée de l'élaboration du schéma.
- ✓ **25 septembre 2008** : installation des trois Commissions d'études et de réflexion.
- ✓ **23 octobre 2008** : présentation des enjeux de l'Etat pour le SCOTAM.
- ✓ **9 décembre 2008** : adoption d'une charte d'instruction technique pour les dossiers d'urbanisme. La Commission Cohérence des documents d'urbanisme examine les dossiers, avant de soumettre ses observations au Bureau qui, à son tour, propose un avis ou une décision au Comité Syndical, seul habilité à statuer.
- ✓ **16 décembre 2008** : 1^{ère} Conférence des Présidents d'EPCI du SCOTAM qui s'est déroulée, pour sa première édition, au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle.

LA CARTE D'IDENTITE DU SCOTAM

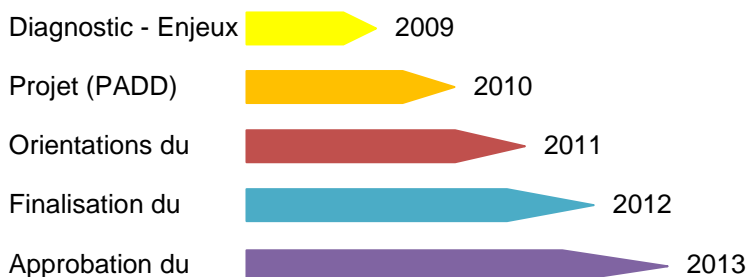
- ✓ 370 393 habitants en 2006, soit 36,5% de la population du Département de la Moselle
- ✓ Un territoire d'une superficie de 1 136 km²
- ✓ Un Syndicat Mixte qui regroupe 10 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération
- ✓ 151 communes mosellanes concernées



LES CHIFFRES CLES

- ✓ **22 décisions** concernant des demandes de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou de zones agricoles,
- ✓ **12 avis** concernant des projets de Plans Locaux d'Urbanisme,
- ✓ **417 368 euros** : budget 2008 du Syndicat Mixte du SCOTAM,
- ✓ **228 257 euros** : participation financière 2008 de Metz Métropole à l'élaboration du SCOTAM,
- ✓ **1 chef de projet et 1 secrétaire** : personnel de Metz Métropole mis à disposition du Syndicat Mixte.

LE CALENDRIER



RAPPEL DE LA LOGIQUE D'UN SCOT

Le SCOT est un outil de planification intercommunale qui détermine l'évolution d'un territoire. Se substituant au schéma directeur, il a pour objectif d'assurer une meilleure cohérence entre l'ensemble des politiques publiques élaborées à l'échelle de l'agglomération, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'environnement, d'organisation de l'espace. Il en constitue le cadre de référence.

Faisant l'objet d'un bilan tous les 10 ans, ce document stratégique peut éventuellement être modifié ou révisé par le Syndicat Mixte qui en assure la mise en œuvre ainsi que le suivi permanent et auquel l'existence du schéma est liée.

La loi a prévu que le SCOT, s'appuyant sur un diagnostic de territoire, définisse un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document, cœur du projet de SCOT, est l'expression politique du projet de territoire.

Pour mettre en pratique cette ambition, la loi a fait du SCOT une norme supérieure aux documents sectoriels tels que, les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, dont les dispositions doivent être compatibles avec les orientations du SCOT. A contrario, des normes et des législations supérieures encadrent le SCOT.

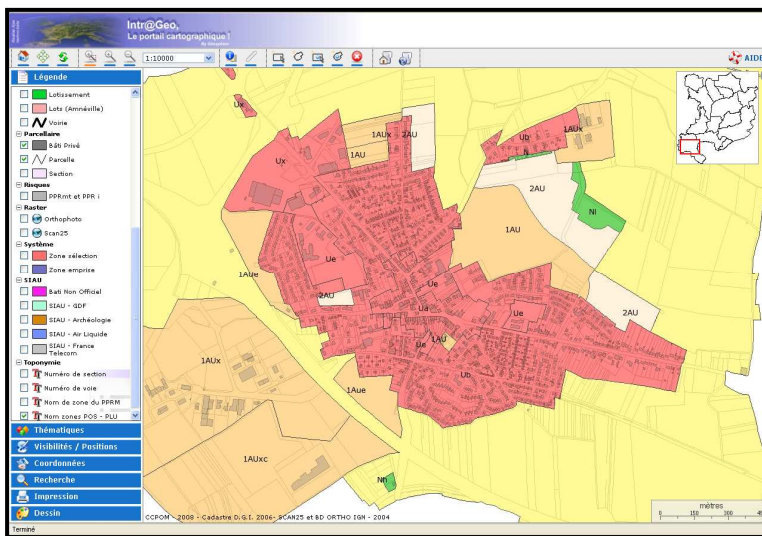
Le Service d'Information géographique (S.I.G)

L'année 2008 a été consacrée à des missions de gestion de données, production de documents, suivi et maintenance des logiciels cartographique et de bases de données.

✚ Gestion et mise à disposition des données sur Intradeo.

Le SIG est principalement utilisé pour l'urbanisme et le service instructeur des autorisations d'urbanisme (SIAU). C'est pourquoi il doit mettre à jour les nouveaux documents d'urbanisme en provenance des communes. Ces modifications sont consultables par les communes et le SIAU.

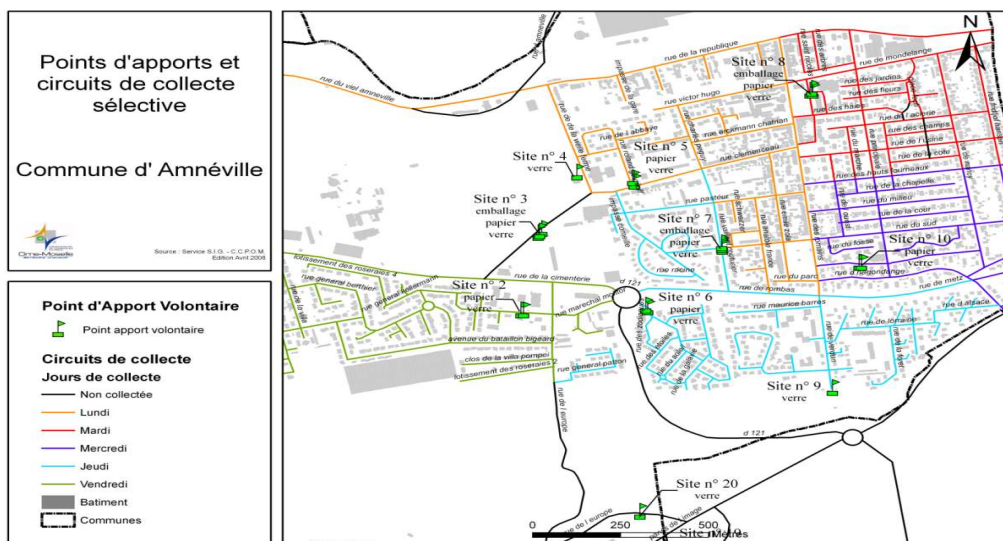
Exemples : PLU de la commune de Sainte Marie aux Chênes.



✚ Mise à jour des données relatives aux compétences

La mise à jour de données est une activité permanente pour le SIG, elle permet d'assurer une bonne qualité de l'information. Elle concerne les compétences de la CCPOM dont l'opération « ravalements de façades », les circuits de collecte, les points d'apports volontaires... Ces modifications peuvent être exportées sous format papier.

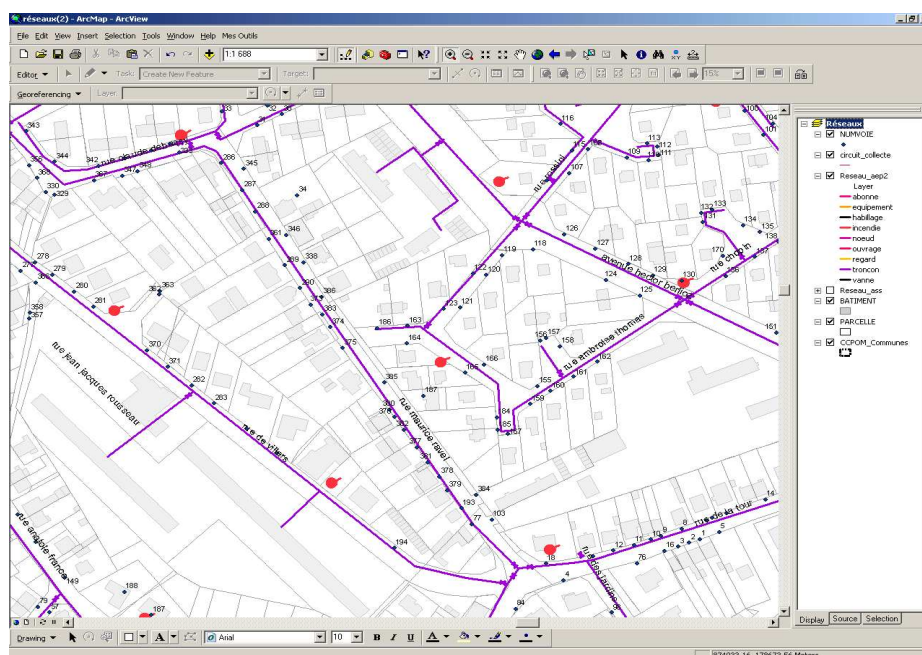
Exemple : Circuits de collecte de la commune d'Annéville



Mise à disposition des réseaux d'eau et assainissement

Après avoir mis en place des conventions d'échanges de données avec les concessionnaires des réseaux d'eau et d'assainissement, le SIG a pu mettre ces données à disposition des communes, qui sont mises en ligne dans un but informatif et n'ont pas pour but de remplacer le rôle des concessionnaires.

Exemple : impression écran du réseau d'eau potable

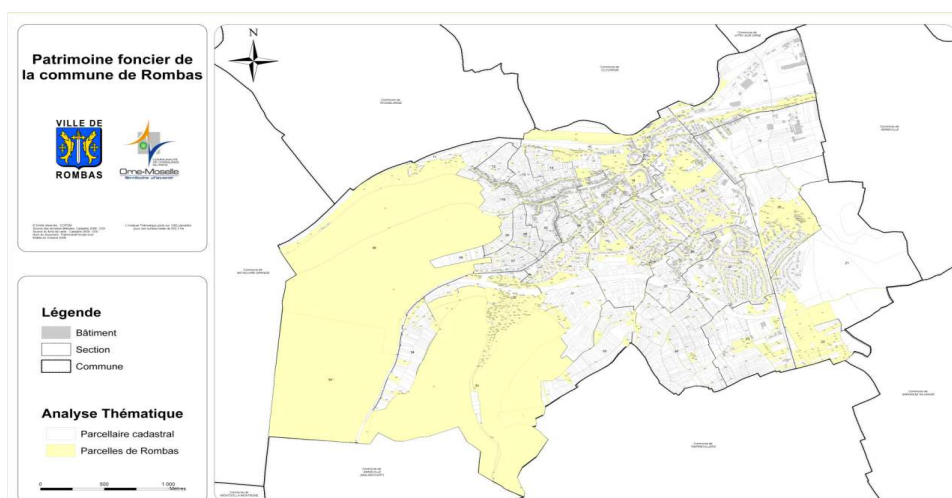


Achat d'une application de conversion des fichiers DGI

Le service SIG a fait l'acquisition d'un logiciel de conversion des données nécessaires à la réalisation de cartographies. Ce logiciel traite des données exportées par la Direction Générale des Impôts et permet de créer les parcellaires cadastraux des communes à partir de fichiers « textes ».

Production de cartes

Le service SIG permet l'édition de cartes thématiques pour les besoins des communes. Ces cartes sont destinées aux services des communes pour leurs projets en général



Carte thématique foncière de la mairie de Rombas

Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, au traitement des taxes d'urbanisme et au suivi des dossiers contentieux.

+ Instruction des dossiers d'urbanisme

Le SIAU instruit cinq catégories de demandes d'autorisation d'urbanisme :

- Le permis de construire
- La déclaration préalable
- Le certificat d'urbanisme
- Le permis d'aménager
- Le permis de démolir,

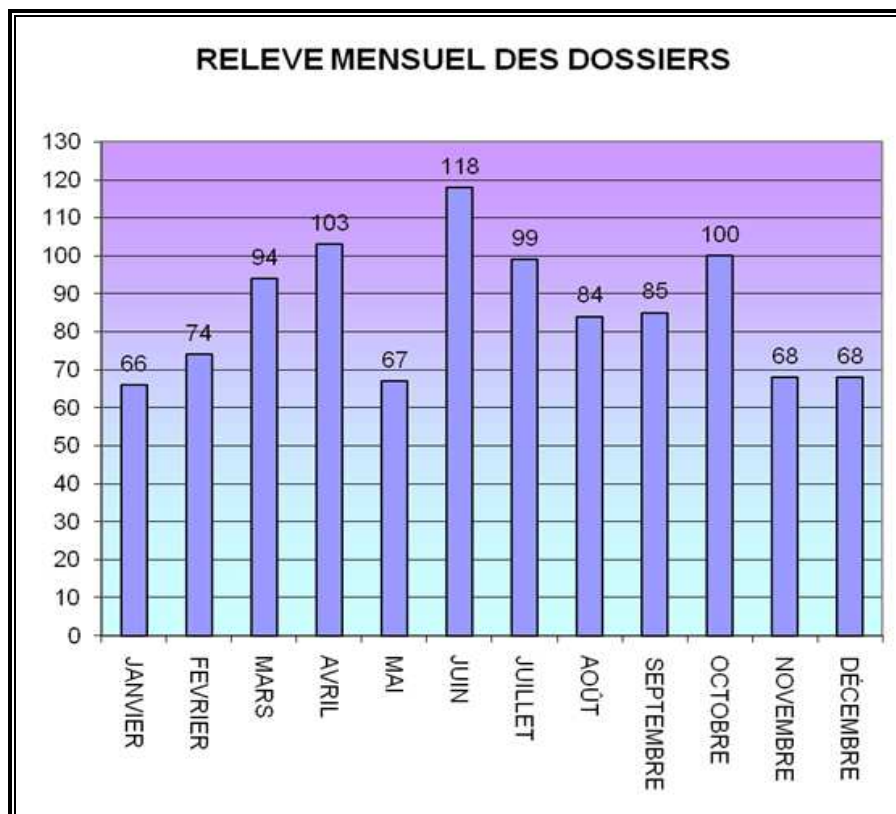
Et délivre les attestations de non-contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et les autorisations de différer les travaux de finition pour les lotissements..

En 2008, 1026 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été enregistrées par le service pour les douze communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

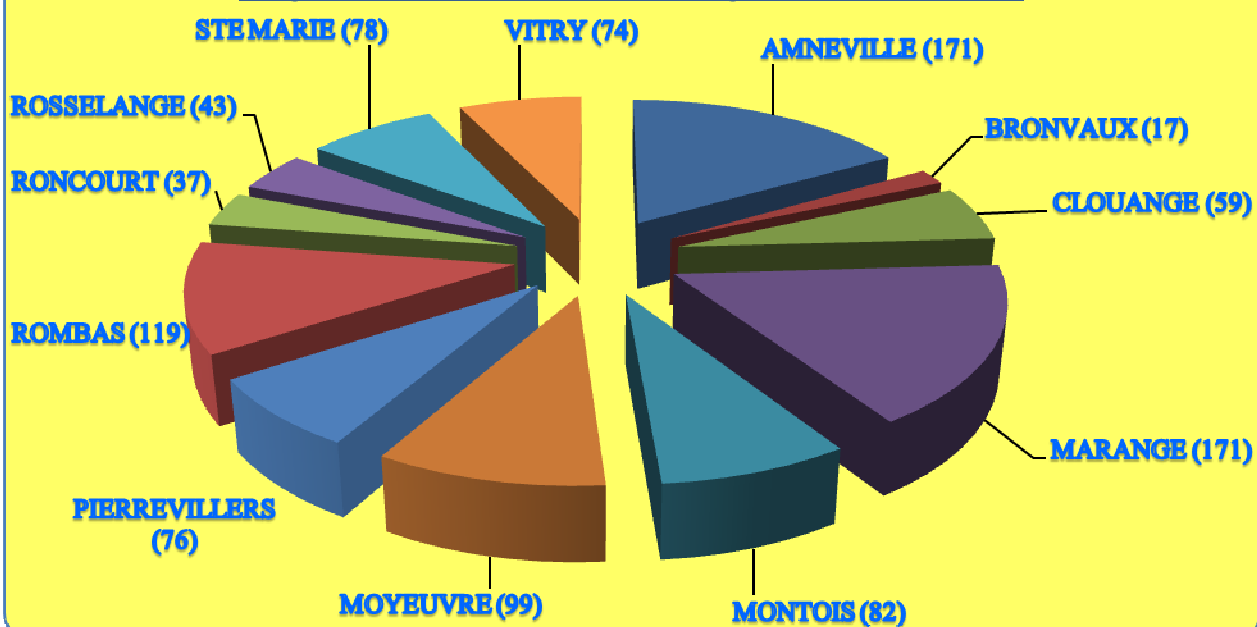
En 2008, le SIAU a instruit trois lotissements (à vocation principale d'habitation) :

- Lotissements de 8 lots à Marange-Silvange
- Lotissement de 190 lots à Sainte-Maire-aux-Chênes
- Lotissement de 8 lots à Vitry-sur-Orne

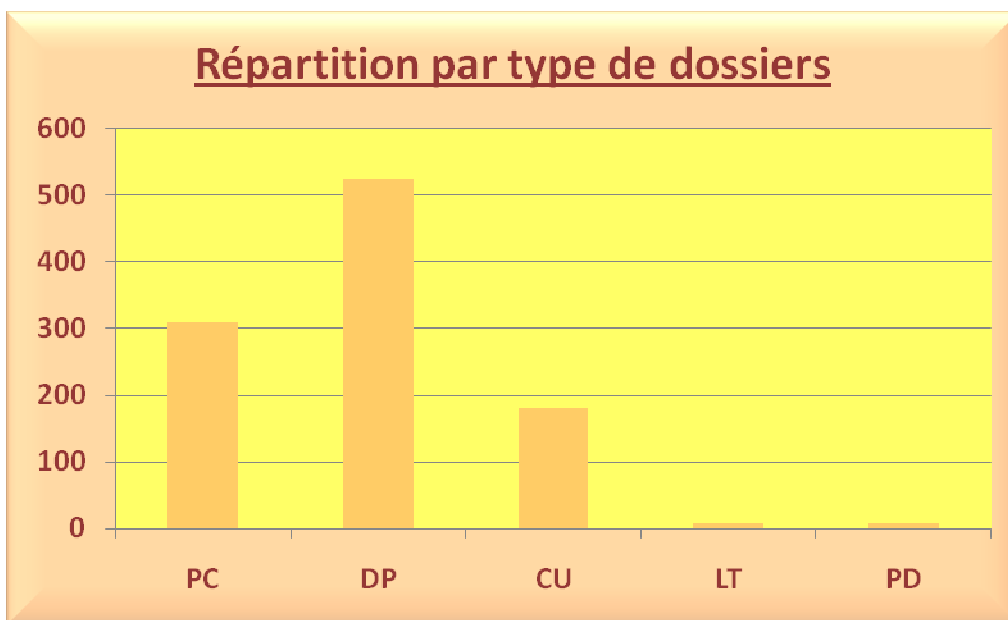
La répartition mensuelle de ces demandes toutes communes confondues, s'établit comme suit :



Répartition des dossiers par communes



Répartition par type de dossiers



LEGENDE

PC – Permis de construire

DP – Déclaration de travaux – Déclaration préalable

CU – Certificat d'Urbanisme

LT – Lotissement

PD – Permis de démolir

✚ Etablissement de l'assiette des taxes d'Urbanisme

Le SIAU établit l'assiette de trois taxes et une redevance d'urbanisme au profit du Conseil général (département) et des communes de la CCPOM :

- La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) reversée au département,
- La taxe départementale pour le financement des dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement reversée au département (TDCAUE),
- La taxe locale d'équipement (TLE) reversée à chaque commune de la CCPOM
- La redevance d'archéologie préventive (RAP).

A cet effet, le SIAU établit les avis de taxation de ces trois taxes, les transmet au Trésor public qui se charge ensuite de procéder à leur recouvrement et de la reverser respectivement au Conseil général pour la TDENS et la TDCAUE, et aux communes pour la TLE.

En termes de gestion administrative et financière, cette activité correspond :

- Pour la TDENS : instruction de 380 dossiers représentant une masse financière globale de 471 079 € au profit du département,
- Pour la TDCAUE : instruction de 380 dossiers représentant une masse financière globale de 52 212 € au profit du département,
- Pour la TLE : instruction de 380 dossiers représentant une masse financière globale de 479 212 € au profit des communes de la CCPOM,
- Pour la RAP : instruction de 6 dossiers

✚ Information et Renseignements aux communes membres et aux pétitionnaires

Les formulaires de demande d'occupation du sol et les règlements des Plans d'Occupation des sols / Plans locaux d'Urbanisme et des Plans de prévention des Risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont désormais accessibles sur le site Internet de la CCPOM.

✚ Contentieux

Le SIAU a pris en charge le suivi de deux contentieux relatifs aux autorisations d'Urbanisme.

Le service instructeur a également procédé à la rédaction de courriers en réponse, à diverses interrogations émanant du Sous-préfet du Procureur de la République, du Délégué du Médiateur de la République, d'huissiers et d'administrés.

✚ Révision de POS/PLU

Le SIAU a formulé des observations sur les règlements dans le cadre des procédures de révision du PLU de Pierrevillers et dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers d'Annéville (Malancourt), de Clouange, de Rombas et de Rosselange.

Partenariat avec l'AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'AGURAM, cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines :

- ✚ Réalisation d'un observatoire de l'habitat,
- ✚ Réalisation d'un observatoire de l'Environnement,
- ✚ Participation au Comité de pilotage du Plan Paysage.

2.1.2 Le Développement économique

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ la gestion, l'entretien et la commercialisation des zones d'activités économiques existantes,
- ✚ l'étude et la création de nouvelles zones d'activités intercommunales, toute nouvelle zone ou extension de zone existante, d'une superficie égale ou supérieure à 10ha, devenant automatiquement zone communautaire
- ✚ l'aide aux entreprises, notamment par la mise à disposition de bâtiments relais d'accueil.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2008

Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »

Parc d'activités communautaire « Champelle »

Parc d'activités communautaire « Deux rivières »

Partenariats

L'emploi sur les Parcs d'activités communautaires

Taxe professionnelle de zone perçue sur les Parcs d'activités communautaires

La Communauté de communes a poursuivi, en 2008, la politique volontariste qui a permis d'obtenir très rapidement des résultats :

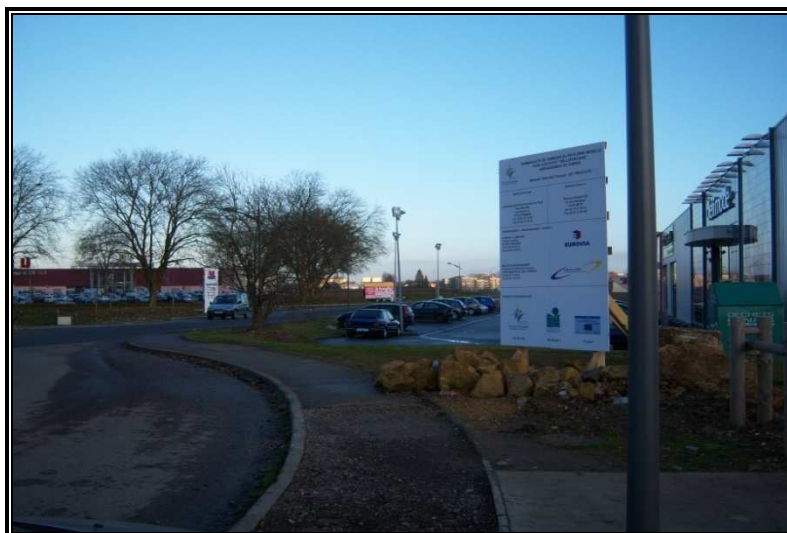
- tant ce qui concerne les emplois créés (voir détail page 39),
- que les ressources nouvelles qu'elle a apportées au budget communautaire (voir page 40 « L'évolution du produit de la taxe professionnelle de zone »)

 **V.R.D. Secteur « Est »**

Afin de permettre le développement de la partie « Est » du parc d'activités communautaire « Belle fontaine » (à vocation mixte ; commerce et artisanat), la Communauté de communes a entrepris, dès 2007 les travaux viaires pour la desserte de cet espace destiné aux activités artisanales et commerciales.

Ces travaux se sont poursuivis jusqu'à leur réception qui a eu lieu le 28/11/2008.

- Montant de l'Opération : 2 313 099.07 € HT
- Subvention : 505 000 € HT (Département de la Moselle).



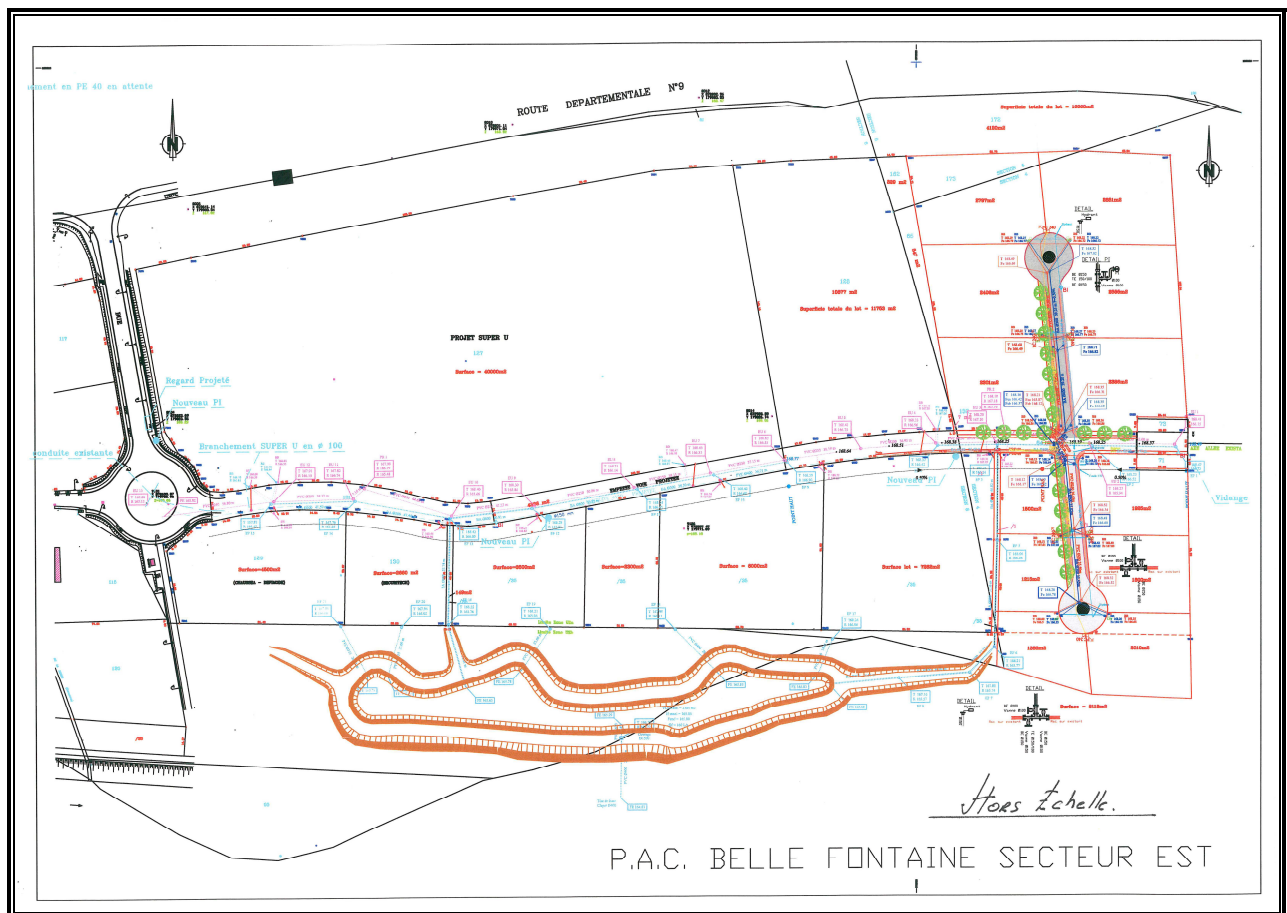
✚ Projet de création d'une voie nouvelle

Le Parc d'activités Belle Fontaine a connu un développement très rapide et une grande partie des parcelles qui ont été viabilisées par la C.C.P.O.M. sont à présent commercialisées.

Seules deux parcelles d'une superficie d'environ 15 000m² pour la première, et 9 500m² pour la seconde, sont encore disponibles.

Cependant la taille de ces parcelles n'est pas en adéquation avec la demande qui s'oriente plutôt vers des parcelles beaucoup plus petites (entre 1500 et 3000m²).

Le Bureau communautaire a donc pris la décision de procéder au morcellement de ces deux parcelles et d'aménager une voie nouvelle permettant de créer douze parcelles proposées, prioritairement, pour l'implantation d'activités artisanales devant permettre la création à terme d'environ soixante à quatre-vingt emplois.





Montant de l'opération

- L'infrastructure routière est estimée à : 334 448,00 € HT,
- Les réseaux secs et l'éclairage public sont de : 70 402,00 € HT.

Subventions obtenues

- 75 000,00 € HT (Union européenne – FEDER)
- 126 530,89 € HT (Département de la Moselle)

Subvention sollicitée

- 135 884,82 € HT (Dotation de développement rural - Etat)

Ces travaux ont été réceptionnés le 28/11/2008

+ Commercialisation

Contact en cours :

- Cession à M. Serafino – Ambulance Sainte-Marie d'un terrain d'une superficie de 2 253 m² / Ban de CLOUANGE - Section 4 et 6 n° 82/1,56 et 134/35
- Cession à la Société « Isotech » d'une parcelle d'une superficie de 1 424 m² cadastrée comme suit : Ban de CLOUANGE - Section 4 n° 82/1 d'une superficie totale de 80 a 47 ca,

Commercialisation finalisée :

- Cession à Cession à la SCI « ITrafinter » d'une parcelle de 60 ares cadastrée comme suit : Ban de CLOUANGE - Section 6 n° 158/35 rue Maréchal Joffre



↔ Ouverture du magasin Trafic en novembre 2008 ↔

Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - (suite)

Centre d'Accueil des Entreprises

Au vue de son installation sur la commune de Sainte-Marie-Aux-Chênes, la société Euro Filtech a libéré la cellule n°4 (277m²) le 31 août 2008.

Parc d'activités communautaire « Champelle »

Travaux d'extension des V.R.D. (Secteur Ouest)

Ces travaux ont démarré fin Octobre 2006 et ont été réceptionnés le 28 Novembre 2008.

L'ensemble des travaux de V.R.D. se sont achevés en 2008.



Les réseaux d'assainissement et eaux pluviales ont été réalisés en totalité.

Le bassin étanche pour les eaux pluviales a été réalisé à 100%.

Les fourreaux des réseaux secs ont été posés à 100% (Eclairage public, France Télécom, EDF, GDF, ...).

Montant de l'Opération : 2 475 117,86 € HT.

Subventions

- 432 609 € HT (Département de la Moselle)
- 207 000 € HT (Union européenne – FEDER)

A la demande de la D.D.A.F. (au titre de la Loi sur l'eau) création d'un bassin étanche d'un montant de : 74 687,00 € HT.

Parc d'activités communautaire « Deux Rivières »

Eclairage public

La réhabilitation de l'Eclairage public, qui avait débuté fin Novembre 2007 dans ce parc, s'est achevée fin Mars 2008 (PV de réception). Elle comprenait notamment le remplacement, en totalité, des candélabres, sources lumineuses, câbles d'alimentation et armoire principale.

- Montant de l'Opération : 46 066.00 € HT

Entretien des Espaces verts des Parc d'activités communautaire « Deux Rivières »

Entretien des Espaces verts

L'entretien des espaces verts des Parcs d'activités communautaires, a été confié à la société VERTS PAYSAGES ET AMENAGEMENTS, par marché conclu en date du 10 Août 2007, pour un montant de 35 867,42€ TTC et pour une durée de deux ans.

Les prestations d'entretien se sont donc poursuivies au cours de l'année 2008.

Des opérations ponctuelles de nettoyage, notamment suite au passage des gens du voyage, ont également été réalisées.

Convention avec le Club Entrepreneurial

Afin de dynamiser économiquement son territoire, et créer un espace qui permette aux chefs d'entreprises (TPE et PME) implantés sur son territoire de se rencontrer et d'échanger mais aussi d'investir les réseaux d'acteurs économiques, la CCPOM a souhaité développer un partenariat avec l'association Club Entrepreneurial implantée à JOEUF depuis 2002.



Ce club, qui travaille en collaboration avec la pépinière d'entreprises **Homégal** et la **Plateforme d'Initiative Locale (PFIL)**, a pour mission d'organiser régulièrement :

- des sessions d'information avec différents intervenants, notamment des chefs d'entreprises, qui font part de leur expérience en rapport avec le thème abordé,
- des sessions de formation de courte durée à visée essentiellement pratique,
- des parrainages, qui permettent à des chefs d'entreprises ou des cadres dirigeants, en activité depuis au moins 5 ans, d'accompagner les créateurs d'entreprises,.....

En 2008, ce partenariat a été formalisé par la signature d'une convention se traduisant financièrement par le versement d'une subvention annuelle de 1 000 € intégrant la cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association.

Un petit-déjeuner « interentreprises » a été organisé, conjointement et dans le cadre de leur partenariat, par la Communauté de **Communes** du Pays Orne Moselle et le Club Entrepreneurial le 29 septembre 2008. 36 personnes ont répondu à cette invitation.



A 9h00, visite de la société « Fournil de la Vallée de l'Orne » suivi d'un petit-déjeuner

La matinée a commencé à 8h00 par la visite de la société SOLED, comptant parmi les principaux fabricants mondiaux de sondes de prélèvements et de sondes de mesure utilisées pour l'analyse du métal en fusion.

Partenariats – (suite)

✚ Adhésion à l'association de préfiguration de la fondation « ISEETECH »

Lors de sa réunion du 14 mai 2007, le Bureau Communautaire a, dans la perspective de la création d'un Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques (« ISEETECH »), décidé d'adhérer à l'association de préfiguration de cette fondation dont l'objectif est de valoriser et de renforcer les compétences et les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le tissu économique.

L'Assemblée générale de cette association, qui s'est réunie le 31 octobre 2007, a fixé le montant des cotisations des membres de l'association pour 2008 et décidé, pour l'année 2007, de fixer le montant de cette cotisation à 50 % du montant 2008.

Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (hors CA2M) le montant de cette cotisation a été fixé comme suit :

- année 2007 : 1 250,00 €
- année 2008 : 2 500,00 €.

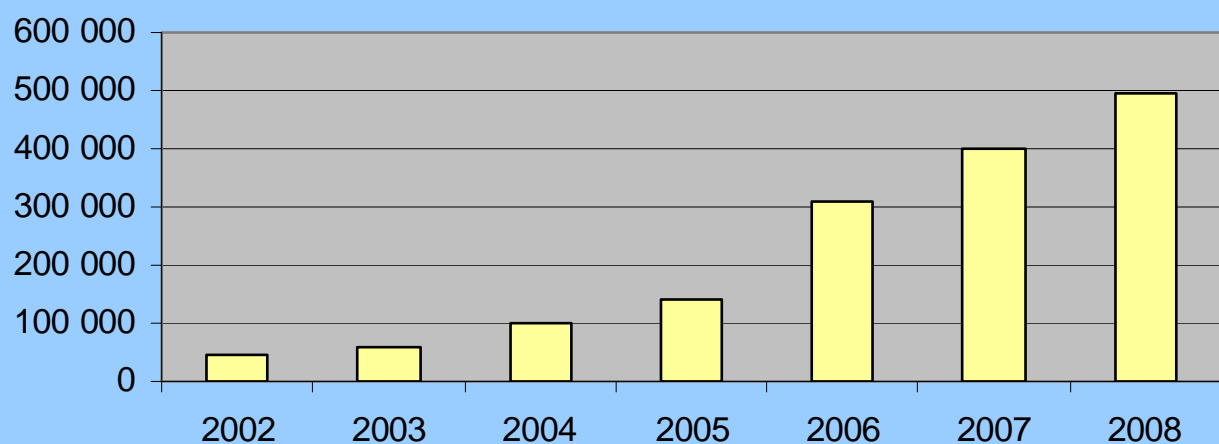
L'emploi sur les Parcs d'activités communautaires

	Entreprises	Nombre de salariés
PAC « Deux Rivières »	Loroutil	9
	Coved	20
	Sarl STC Casel	4
	Sécurilor	4
	Garage RAMA	2
	AB Serve (Bâtiment Vaglio)	17
	MAT TP	7+1 apprenti
	TOTAL	64
PAC « Belle Fontaine »	WATRIN – Le Fournil	36
	WESTFALEN FRANCE	12
	Pays d'Orne Pneus	4
	Solsi-Tec	10
	Chaudronnerie Lorraine	6
	SOLED	26
	SUPER U	81
	Chausséa	3
	Défi Mode	3
	Vision Nouvelle	1
	Euro Filtech	4
	MICCICHE	4
	ABC Pro Gallo	7
	TRAFIC	7
	FALVO	4
	MULLER Assainissement	11 +7 intérimaires
TOTAL	226	
PAC « Champelle »	La Fournée Dorée	227
	Gruau Laval	26
	TOTAL	253
TOTAL GENERAL		543

Taxe professionnelle de zone perçue sur les Parcs d'activités communautaires

2002	43 927 €
2003	57 744 €
2004	100 089 €
2005	140 288 €
2006	309 726 €
2007	397 842 €
2008	495 081 €

Evolution de la Taxe Professionnelle de Zone 2002 - 2008



2.1.3 La Protection et la mise en valeur de l'environnement

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ la prise en compte des problèmes environnementaux,
- ✚ la maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagements paysagers
- ✚ la prise en compte, en concertation avec l'O.N.F., de certains aménagements forestiers,
- ✚ les actions de lutte contre les pollutions,
- ✚ l'Etablissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2008

Le Plan Paysage

La Gestion des pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par pâturage ovin

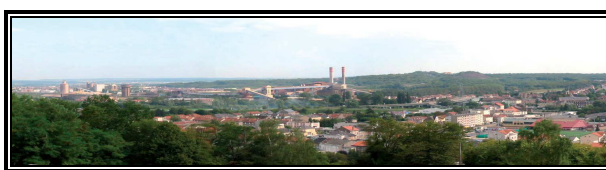
L'Elaboration de Cartes de Bruits

Réalisation d'une étude éolienne

L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire

L'Aménagement des Berges de l'Orne

Le Plan Paysage

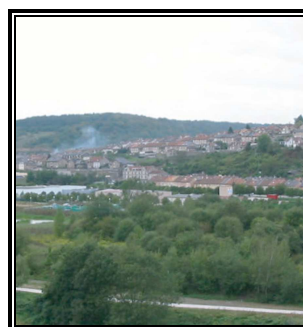


Le Diagnostic définitif du plan paysage, réalisé par ESPAYS, a été remis à la CCPOM en novembre 2007.

Le diagnostic a conduit à la définition de plusieurs enjeux de revalorisation du territoire et du paysage. A partir de ces enjeux, la CCPOM a réalisé un programme d'actions à mener dans le cadre de l'application de son plan paysage.

Le Programme d'action : la traduction opérationnelle du Plan Paysage

Ces actions sont regroupées au sein de différents thèmes et de différentes composantes du territoire. Il a été présenté au comité de pilotage puis au bureau communautaire début 2008.



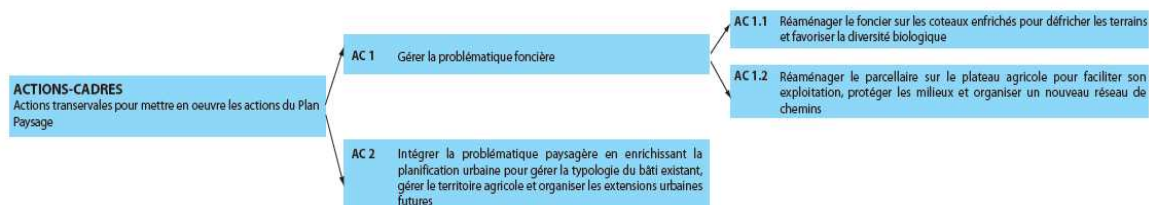
Ce programme d'actions comporte deux parties.

- **Deux actions cadres, à réaliser en priorité**
 - Elles concernent la gestion de la problématique foncière, et l'intégration de la problématique paysagère,
 - Elles sont le socle de l'intervention de la CCPOM en matière d'amélioration du cadre de vie,
 - Elles ont pour but de préparer le territoire aux autres actions thématiques.
- **Une trentaine d'actions thématiques, regroupées dans 3 domaines**
 - La Nature: des paysages à préserver, à valoriser et à entretenir,
 - L'Urbanisme: le paysage au cœur des projets urbains,
 - L'identité territoriale; des éléments paysagers facteurs d'identité territoriale.

Le Plan Paysage (suite)

LES ACTIONS

Le programme d'actions



A COURT TERME

A MOYEN TERME

A LONG TERME

1. NATURE : Des paysages à préserver, à valoriser et à entretenir

a. Préserver et valoriser le patrimoine naturel	N1 Pérenniser l'entretien des pelouses calcaires N2 Maintenir les prairies, les vignes et les vergers existants, enrichir la diversité biologique des coteaux	N8 Aménager et requalifier les sites écologiques remarquables N9 Entretien des ripisylves et les abords des cours d'eau	N13 Engager des mesures de protection et de gestion des sites écologiques majeurs
b. Engager un entretien raisonné du territoire et lutter contre l'enrichissement	N3 Limiter l'usage des pesticides et herbicides pour l'entretien des espaces publics et du sel de déneigement pour les rues à faible trafic N4 Aménager des espaces naturels sur les délaissés du parcellaire et des équipements routiers	N10 Maintenir l'exploitation des terres agricoles N11 Eviter le fauchage régulier des espaces publics peu fréquentés	
c. Valoriser la présence de l'Eau	N5 Mettre en valeur la traversée des cours d'eau en secteurs urbain et péri-urbain		
d. Lutter contre les formes de pollutions	N6 Réglementer l'affichage N7 Sensibiliser la population et les entreprises à l'utilisation des déchetteries	N12 Créer des zones de silence en forêt	N14 Contrôler l'usage des chemins par l'exploitation agricole et forestière pour éviter leur dégradation

2. URBANISME : Le paysage au coeur des projets urbains

a. Requalifier les espaces publics	U1 Aménager les entrées et les traversées de bourg	U5 Aménager et requalifier les espaces remarquables	
b. Insérer les grands équipements dans les sites	U2 Vérifier dans les projets l'insertion paysagère des grandes infrastructures : voies routières, lignes électriques, projets éoliens...		
c. Réaménager les friches industrielles et les sites exploités	U3 Engager une réflexion globale sur de devenir des friches industrielles, leur potentiel d'urbanisation ou d'espace naturel (coupure verte) Définir des projets pour l'aménagement des friches et l'aménagement des sites d'activités		
d. Aménager les sites de loisirs	U4 Engager une réflexion sur l'ensemble des sites en envisageant leur complémentarité et leur maillage	U6 Réaménager les sites de loisirs avec un souci d'intégration paysagère	

3. IDENTITE TERRITORIALE : Les éléments du paysage, facteurs d'identité territoriale

a. Souligner les éléments marquants du territoire	I1 Recenser les éléments identitaires et définir une stratégie pour valoriser les trois piliers historiques de la CCPOM I2 Engager une reconnaissance des éléments identitaires, rappeler dans la communication les trois piliers historiques		
b. Sauvegarder le patrimoine local	I3 Recenser les éléments et les ensembles ayant un intérêt particulier, engager une procédure d'inscription I4 Engager les travaux de restauration du patrimoine local.		
c. Créer des liens entre les 3 entités paysagères de la CCPOM	I5 Recenser les chemins, créer un maillage et organiser des parcours Editer un règlement d'usage	I6 Réaliser les travaux d'aménagement I7 Reconstituer une trame verte accompagnant les chemins (alignement d'arbres tiges, haies) I8 Etudier un réseau de voies cyclables	I9 Entretien des chemins et la végétation qui les borde I10 Réaliser les travaux du réseau de voies cyclables

Il en résulte un programme de 10 actions.

Pour mettre en œuvre ces actions, il est nécessaire d'avoir une articulation technique et financière, qui est présentée dans le cadre d'un contrat paysage

✚ Le Contrat de Paysage et la concrétisation des actions : une trame pour l'engagement opérationnel avec les partenaires institutionnels de la CCPOM

A partir des deux actions cadres (transversales), et des trois axes stratégiques définis par le programme d'actions, un contrat de paysage a été élaboré (actuellement en cours de signature par les partenaires de la CCPOM : DIREN, Conseil Général, Conseil Régional).

Il a pour objet de présenter l'articulation du soutien technique et financier des différents partenaires de la CCPOM. Pour se faire, les différentes thématiques sont approfondies dans des fiches d'actions opérationnelles, à mettre en œuvre dans les 2 ans à venir.

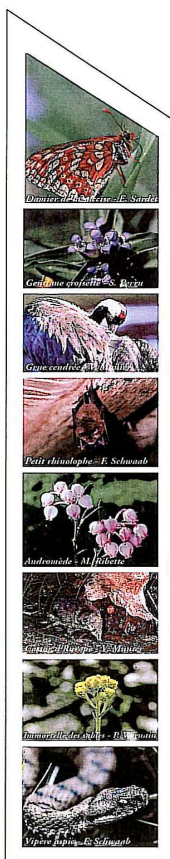
Le plan paysage s'articule donc autour d'un programme de 10 actions.

La commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » a, d'ores et déjà, retenu trois actions qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes et a proposé de les mettre en œuvre:

- Pérenniser l'entretien des pelouses calcaires (un point plus précis sera effectué plus tard),
- Mettre en valeur un cours d'eau qui reste encore à définir,
- Organiser des parcours et créer un maillage de sentiers et de chemins.

Les communes auront, quant à elles, la possibilité de mettre en œuvre les actions relevant de leur compétence. La CCPOM pourra leur apporter un appui technique si elles le souhaitent.

La Gestion des pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par pâturage ovin



Dans le cadre de leur politique de gestion des espaces naturels remarquables, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, et la commune de Fontoy se sont engagées dans la gestion et la protection des pelouses calcaires situées sur leur territoire, et dont l'intérêt faunistique et floristique a été démontré dans l'étude réalisée par le Conservatoire de Sites Lorrains (CSL) en 2005.

Ainsi, pour lutter contre l'enfrichement de ces pelouses et la perte de la spécificité du milieu, il a été décidé de mettre en place une gestion de ces sites par pâturage ovin pour préserver la biodiversité et les paysages de ces milieux remarquables.

Depuis 2005, les pelouses calcaires du complexe « Fensch – Orne – Fontoy » sont pâturées en période printanière, estivale et automnale dans le cadre des plans de gestion fournis par le CSL.

Pour l'année 2008, sur le territoire de la CCPOM, les unités de pâturage se situent à Vitry-sur-Orne, Clouange et Rosselange. La troupe de moutons était composée de 140 brebis au maximum, lesquelles ont été conduites en enclos mobiles. Après avoir quitté les pelouses de Vitry-sur-Orne début août, la troupe s'est arrêtée sur la pelouse de Clouange jusqu'au 12 septembre. Elle a ensuite rejoint la pelouse de Rosselange jusqu'au 17 octobre.

La gestion des sites a été confiée au CSL, les collectivités ont quant à elles accompagné financièrement le projet afin de porter les surcoûts liés à la remise en pâture de ces sites périurbains et à la gestion scientifique de ces derniers.

L'accompagnement financier de cette opération globale est porté par l'AREL, la DIREN, la CAVF, la commune de Fontoy et la CCPOM. La Communauté de Communes a engagé en 2008 10 477,57 € pour soutenir cette action de sauvegarde d'une biodiversité locale reconduite pour trois ans (2008 à 2010).



L'Elaboration de Cartes de Bruits Stratégique

La directive communautaire CE n°2002/49 du 25 juin 2002 vise à instaurer une approche commune de l'exposition au bruit ambiant, pour l'éviter, le prévenir ou en réduire la gêne. Les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'environnement, le décret du 24 mars 2006 et l'arrêté du 4 avril 2006, relatifs à l'établissement des cartes de bruit et plans de prévention du bruit dans l'environnement, transposent la directive européenne en droit français.



Par décret n°2006-361 du 24 mars 2006, l'aire urbaine de Metz a été listée dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants soumises à l'obligation d'élaborer une carte de bruit et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Douze des treize communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle sont concernées par cette obligation. De ce fait, la CCPOM a choisi d'élaborer ces documents pour le compte de l'ensemble de son territoire afin d'obtenir une carte de bruit puis, dans un second temps un PPBE, cohérents à l'échelle du territoire qu'elle couvre et qui regroupe 53000 habitants. Afin d'assurer la conduite et la maîtrise d'ouvrage de ce projet les compétences de la Communauté de Communes ont été étendues.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2007, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a approuvé la mise en œuvre de l'élaboration des cartes de bruit stratégiques à l'échelle de son territoire.

Le groupement SPC acoustique/ IRIS Conseil a été retenu en février 2008 pour l'élaboration des cartes de bruit (pour un montant de 55 565 € HT, soit 66 455,74 € TTC). L'ordre de service a été lancé en avril 2008 et une 1^{ère} réunion a été organisée à la CCPOM en mai 2008.



Etat d'avancement :

▪ Campagne de mesures de bruit (via la pose de points fixes et de points mobiles). Le pré-diagnostic et le recueil de données sont désormais engagés et les 1^{ères} phases de mesures et comptages ont eu lieu en septembre 2008 (afin d'éviter la période non significative des vacances scolaires). Les campagnes ont été finalisées sur 6 communes en automne dernier, à Marange-Silvange, montois-la-Montagne, Pierrevillers, Roncourt, Ste-Marie-aux-Chênes et Bronvaux. Les conditions climatiques hivernales n'ont pas permis la poursuite de la campagne de mesurage sur les autres communes. Elles seront reprises dès que les des conditions météorologiques seront plus favorables (températures positives, absence de vent ou de précipitations).

▪ Données trafic: L'étude du trafic a été réalisée par Iris Conseil (cotraitant de SPC Acoustique). Le recensement des données trafic existantes ont été recueillies. Elles ont ensuite été complétées par la pose de 20 postes de comptage automatiques positionnés sur le long des axes principaux. Ces données ont été validées en octobre 2008.

▪ Données ferroviaires: Réseau Ferré de France a fournit les données ferroviaires disponibles dans le département de la Moselle. Elles seront éventuellement à compléter après analyse des résultats.

L'Elaboration de Cartes de Bruits Stratégique (suite)

- Données Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE): Des mesures de bruit seront effectuées en limite de propriété des ICPE afin de quantifier les installations sonores des installations.
- Données topographiques: La BD topo version 2 a été communiquée au cabinet d'étude.
- Données de population: La CCPOM a transmis une base de données concernant l'îlot INSEE ainsi que la liste des établissements médicaux et scolaires.
- La phase de modélisation et d'insertion des données dans le modèle numérique sera ensuite à effectuer en 2009.
-

Réalisation d'une étude éolienne

Plusieurs communes, membres de la Communauté de Communes, ainsi qu'un particulier ont fait connaître leur intention d'implanter des éoliennes sur le territoire intercommunal.

Afin de coordonner ces différents projets, il est apparu souhaitable d'envisager la réalisation d'une étude de pré-faisabilité à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.



Cette étude avait pour but de déterminer quels étaient les sites susceptibles d'accueillir de telles installations (potentiel éolien intéressant et impacts paysagers mineurs) afin de les mettre, par la suite, en concordance avec les sites sur lesquels des projets avaient déjà été identifiés.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 12 novembre 2007, a ainsi décidé de réaliser cette étude de faisabilité en vue du développement éventuel de parcs éoliens sur le territoire communautaire.

Les bureaux d'études « Ingérop » et « Garance Paysage » ont été retenus en février 2008 pour la réalisation de cette étude (pour un montant de 14 830 € HT, soit 17 736,68 € TTC).

Ils ont rendu leurs conclusions en novembre 2008.

Une synthèse de l'étude réalisée a été présentée à la commission « Développement Durable – Energies nouvelles » lors de sa réunion le 11 décembre 2008.

Au regard des zones déterminées comme potentiellement aménageables et des diverses contraintes identifiées, le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2008, a décidé de laisser le soin aux opérateurs intéressés par ce projet de réaliser les études complémentaires et, le cas échéant, de mettre en œuvre ce projet.

L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire

Les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes ont été amenés, dans le courant de l'année 2002, à définir l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences exercées par la C.C.P.O.M.

C'est ainsi que pour la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- ✚ l'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières,
- ✚ la mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire.

La Communauté de communes, en 2008, a accompagné financièrement trois opérations dans le cadre de cette compétence.

1° - ENTREE « EST » DE ROMBAS

La Ville de ROMBAS a informé la Communauté de Communes, début 2007, qu'elle souhaitait, dans le cadre de cette compétence, bénéficier du soutien financier de la C.C.P.O.M. pour les travaux d'amélioration de l'éclairage de l'entrée Est de la Ville, travaux complémentaires à l'opération de requalification des espaces délaissés par la sidérurgie rue Poincaré.

Cette opération entre dans le cadre général de la requalification urbaine du quartier Poincaré qui fait objet de subventions de la part des fonds européens et du Conseil Régional.

Les travaux, pour lesquels la C.C.P.O.M. a apporté son soutien financier ont consisté :

- ✚ à mettre en place, le long de la route départementale 47, 14 candélabres similaires à ceux déjà posés sur la R.D. 9 aux giratoires « Chenet » et « Jamailles », afin de renforcer l'identité du territoire communautaire,
- ✚ et réaliser quatre fosses équipées de projecteurs d'une puissance de 400 w qui doivent mettre en valeur la structure métallique de la tour support du transporteur de l'usine d'agglomération située à proximité du giratoire d'entrée de ville.

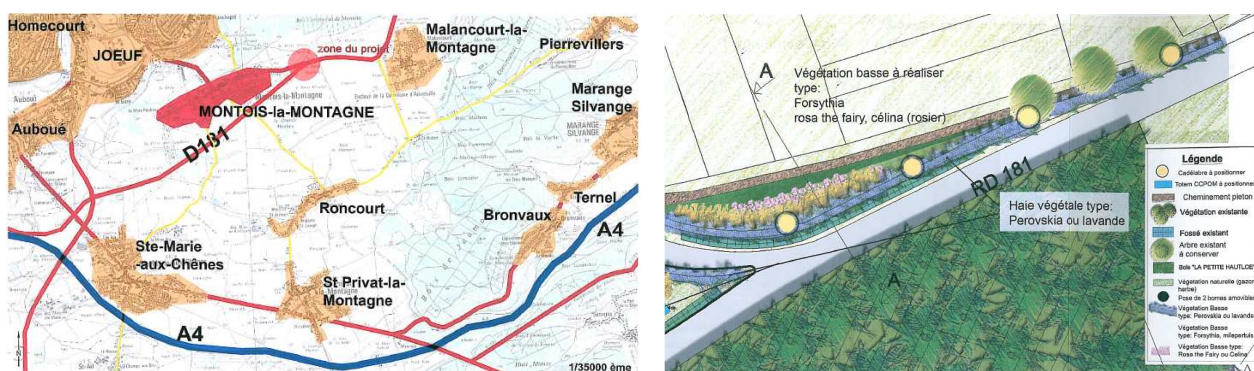
Après réalisation de ces travaux, la commune de ROMBAS a communiqué, en début d'année 2008, à la CCPOM leur coût définitif.

La participation financière de C.C.P.O.M., pour la réalisation de ces travaux, dont le montant s'est élevé à 75.493,17 €, a donc pu être versée à la ville de ROMBAS.

L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire – (suite)

2° - ENTREE DE LA COMMUNE DE MONTOIS LA MONTAGNE

La Ville de MONTOIS LA MONTAGNE a également informé la Communauté de Commune, courant 2007, qu'elle souhaitait, dans le cadre de cette compétence, bénéficier du soutien financier de la C.C.P.O.M. pour les travaux de requalification et d'aménagement du carrefour d'entrée de Ville.



Destinés à marquer l'entrée de ville et à la sécuriser en y développant un aménagement paysager, les travaux, démarrés fin 2007 ont été achevés en 2008.

Ils consistaient à :

- ✚ créer une haie végétale continue de part et d'autre de la voie d'accès « entrante » afin de marquer cet accès,
- ✚ Supprimer la végétation sur l'îlot central et à l'entrée de la zone,
- ✚ Création d'un talus planté entre la haie végétale et le cheminement piétonnier, afin de marquer le carrefour,
- ✚ Création d'un cheminement piétonnier,
- ✚ Mettre en place un Totem « Communauté de Communes du Pays Orne Moselle » sur l'îlot central,
- ✚ Planter de la végétation basse afin de renforcer l'aménagement paysager de la zone et de marquer le carrefour,
- ✚ Mettre en place de six candélabres d'éclairage public afin de renforcer l'impact visuel du carrefour et de prévenir l'usager de la route de l'approche du carrefour,
- ✚ Renforcer la signalétique du carrefour.

Après l'achèvement de ces travaux, la commune de MONTOIS LA MONTAGNE a communiqué, à la CCPOM leur coût définitif.

La participation financière de C.C.P.O.M., dont le montant s'est donc élevé à 100 000 €, a donc pu être versée à la Ville de MONTOIS LA MONTAGNE.

3° - SIGNALÉTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – FONDS DE CONCOURS

Mise en Place du Projet de Signalétique d'Intérêt communautaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire et plus particulièrement de son axe stratégique I, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a souhaité compléter la mise en place d'une signalétique communautaire pour les parcs d'activités, les équipements communautaires et les entrées de villes, et également, apporter une aide financière aux communes membres procédant à l'implantation ou au renouvellement de leur signalétique sur leur territoire.

Afin d'assurer une harmonie de cette signalétique, une convention définissant les caractéristiques de cette signalétique et conçue pour marquer l'appartenance au territoire communautaire et renforcer ainsi l'identité communautaire a été signée entre la CCPOM et les communes membres. Et une procédure prenant la forme d'un accord-cadre a été lancée, à l'issue de laquelle les Etablissements LACROIX se sont vus attribuer le marché pour la fourniture et la pose de matériel de signalétique pour l'ensemble du territoire communautaire.

La Communauté de communes a, par ailleurs, décidé d'affecter chaque année une enveloppe budgétaire afin de permettre le versement de fonds de concours aux communes qui procèdent au renouvellement de la signalétique urbaine. Pour l'année 2008, cette enveloppe s'élevait à 160 000 € HT

L'éligibilité au fonds de concours est subordonnée d'une part aux opérations financées par les communes sur leurs fonds propres et d'un montant au minimum équivalent au fonds de concours communautaires, et d'autre part, aux matériels de signalétique énoncés dans l'accord-cadre de type « mono-mât », « bi-mâts » et de « jalonnement ».

Versement d'un Fonds de concours à la Ville de MONTOIS-LA-MONTAGNE

Au cours de l'année 2008 et dans le cadre de cette opération, la ville de MONTOIS-LA-MONTAGNE, a transmis au terme de ce dispositif, les factures finalisées afférentes à la fourniture et à la mise en place du matériel de signalétique pour l'ensemble de son territoire communal.

Comme indiqué précédemment, la ville de MONTOIS-LA-MONTAGNE a bénéficié d'un versement d'un fonds de concours de la part de la C.C.P.O.M. d'un montant égal à 50% de la dépense.

- Montant Opération Signalétique pour la ville de MONTOIS-LA-MONTAGNE. 1 563.26 € HT
- Montant Fonds de concours Versé par la C.C.P.O.M. : 781.63 €

Coût de l'opération pour la C.C.P.O.M.

La C.C.P.O.M. a également mis en place la signalétique qui lui incombait (Parcs d'activités communautaires et Entrées de villes) ce qui correspond à un coût total de 141 772.33 € TTC.

Aménagement des Berges de l'Orne

Aménagement du Pont des Vannes à Rosselange

Dans le cadre de l'aménagement de la promenade des berges de l'Orne, il a été décidé de procéder à la réhabilitation des ouvrages de franchissement de la rivière dont le Pont des Vannes à Rosselange, et par la suite, d'assurer la continuité de cet aménagement par des travaux de génie civil, de confortation, de protection et de nettoyage du mur de rive en aval de cet ouvrage.

Par marché conclu en Mars 2008, la société BERTHOLD SA a réalisé les dits travaux, qui se sont achevés fin Avril 2008 (PV de réception en date du 25/04/2008).



 Avant Travaux 

 Après Travaux 





Entretien des Espaces verts

L'entretien des espaces verts de la promenade des Berges de l'Orne, a été confié à ASSERPRO, association d'insertion professionnelle, par marché conclu en date du 10 Août 2007, pour un montant de 9 411.47€ TTC et pour une durée de deux ans.

Les prestations d'entretien se sont donc poursuivies au cours de l'année 2008.

2.1.4 La gestion, l'élimination et la valorisation des déchets

Ce bloc de compétences comprend :

-  la collecte des déchets ménagers,
-  la réalisation de déchèteries et de points de tri.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2007

Les opérations réalisées en 2007 sont détaillées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évaluation et de traitement des déchets ménagers qui est annexé au présent rapport d'activités conformément aux dispositions de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (voir à partir de la page 66).

2.1.5 La politique du logement

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ l'élaboration, la mise en œuvre du programme d'actions et le suivi des programmes locaux de l'habitat pour l'espace communautaire.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2008

Opération Ravalement de façades

L'observatoire de l'Habitat – Numéro 3

La Diversification de l'offre de logement - L'aide au surcoût foncier

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'Espace Info Energie

Le Comité local pour le Logement Autonome des Jeunes

Le Programme Local de l'Habitat a commencé à être mis en œuvre courant 2004. Il a été approuvé par le Préfet en juin 2006. La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dispose de six ans à compter de cette date pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de logement à l'échelle intercommunale à savoir:

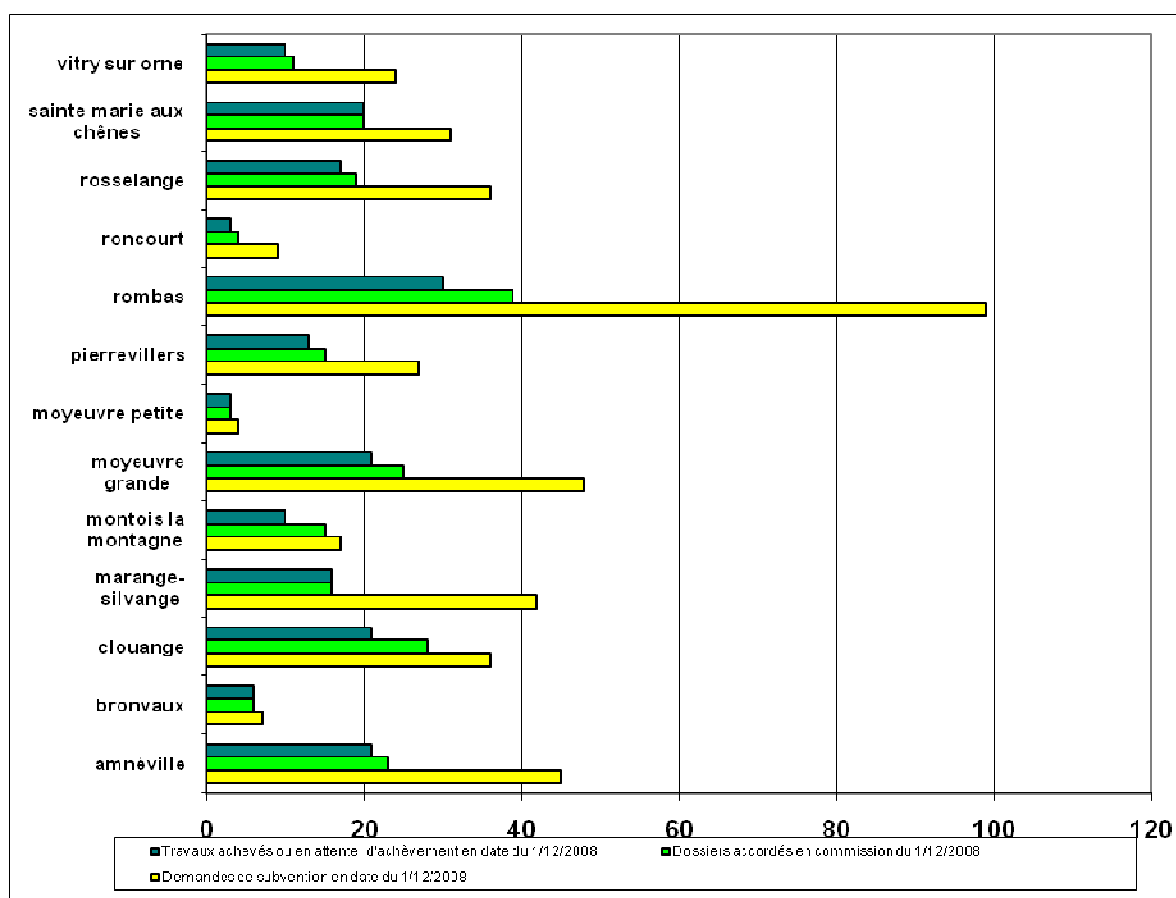
- ✚ tendre vers un équilibre entre zone d'emploi et zone résidentielle dans le développement futur,
- ✚ maintenir voire augmenter la population,
- ✚ prendre en compte la qualité environnementale et urbaine comme des éléments fondamentaux des projets de développement futur,
- ✚ et enfin assurer des conditions de logements décentes à toute la population.

Opération Ravalement de façades

L'opération, dans sa phase opérationnelle depuis 2005, continue de rencontrer un vif succès.

En effet, pour l'année 2008, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a enregistré 94 nouvelles demandes de subventions.

58 dossiers éligibles ont été retournés complétés à la Communauté de Communes et ont pu être examinés par la commission d'attribution des subventions qui se réunit en moyenne une fois par mois. Enfin, 43 propriétaires ayant effectué leurs travaux, conformément au projet présenté à la commission, ont adressé leur facture à la Communauté de Communes pour validation de ces dernières dans le but de percevoir la subvention qui leur a été attribuée.



Etat des demandes de subvention au 01/12/2008 depuis le début de l'opération

Les dossiers de demandes de subvention ayant reçu un avis favorable totalisent un coût de travaux de 442 652.34€ pour lesquels 92 647.23€ de subvention ont été accordés. Le montant des subventions attribuées est de 40% (20% Région et 20% C.C.P.O.M.) du montant hors taxe des travaux (dans la limite de 1 830 € d'aide pour un particulier et allant jusqu'à 5 489 € d'aide pour une copropriété dont la façade à rénover est supérieure à 500 m²).

Opération Ravalement de façades (suite)



Avant réalisation des travaux



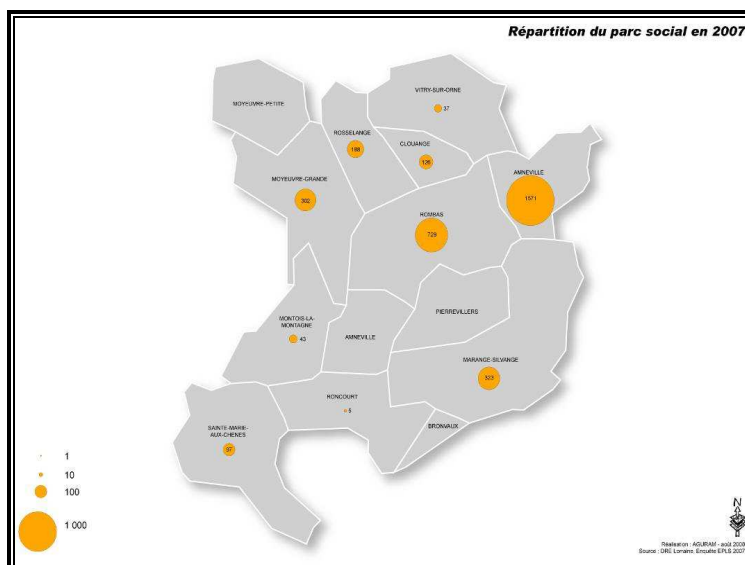
Après réalisation des travaux

Rombas – Grand Rue

Les bâtiments éligibles doivent répondre à plusieurs critères : dater de plus de 25 ans et être situés en entrées de ville, centres villes ou le long d'axes structurants. 14 périmètres d'intervention ont ainsi été définis par la CCPOM et étendus au 1^{er} mai 2008, puis au 1^{er} octobre 2008. Les communes concernées en ont été informées afin de pouvoir relayer l'information auprès des habitants.

Le CALM suit et accompagne les propriétaires dans leurs démarches pour un coût de 200€ par dossier remis à la CCPOM.

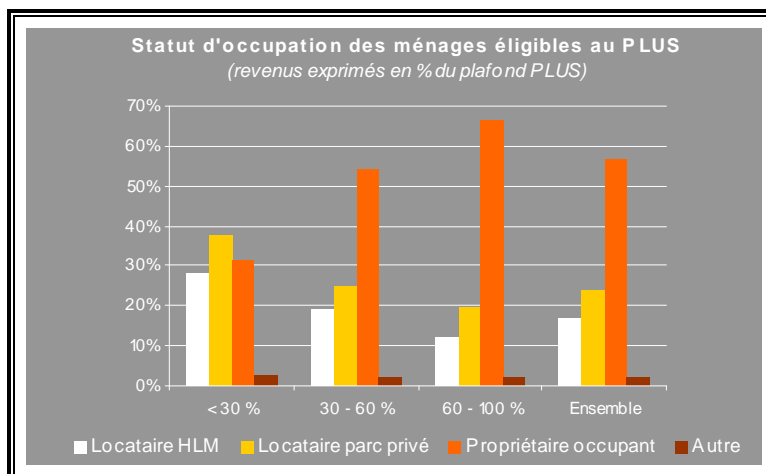
L'observatoire du logement permet à la Communauté de Communes de disposer d'un outil actualisé de connaissance de son territoire. Il permet une mise en œuvre plus efficace des axes stratégiques d'orientation définis dans son Programme Local de l'Habitat, par la mise en relation des objectifs de la politique du logement, des réalisations récentes, et du chemin restant à parcourir.



L'observatoire du logement s'inscrit par ailleurs pleinement dans les objectifs du PLH puisqu'il constitue l'axe stratégique n°1 de ses orientations : « se doter d'outils pour un développement cohérent à l'échelle des sous secteurs et à l'échelle de la Communauté de Communes ». Rappelons qu'il est censé être « la base d'un dispositif de concertation entre élus et professionnels, un outils technique pour les élus en produisant une analyse de données réactualisées » et « suivra les actions engagées tout en permettant de les évaluer ».

Basé sur un large réseau partenarial, le fonctionnement du marché de l'habitat est abordé à travers huit grandes thématiques : la production et le marché du logement neuf ; le foncier ; le marché de l'ancien ; le locatif ; le parc social ; les réhabilitations ; le logement des populations spécifiques ; la demande.

Comme chaque année, la nouvelle édition permet une mise à jour des éléments nécessaires au travail de l'intercommunalité dans le cadre de sa compétence logement.



Diversification de l'offre de logements – Aide au surcoût foncier

Afin de contribuer à atteindre l'objectif inscrit dans le PLH, à savoir la production de 30 à 50 nouveaux logements sociaux par an, et de 15 à 20 logements intermédiaires, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place une aide au surcoût foncier.

En effet, l'augmentation constante du coût du foncier est à l'origine des difficultés rencontrées par les bailleurs pour équilibrer des opérations de logements sociaux sur le territoire.

Ainsi, l'aide au surcoût foncier, mise en place depuis 2008, permet la prise en charge d'une part du surcoût foncier afin de favoriser la production de logements sociaux.

Le règlement définissant les principes de l'aide, les opérateurs et les programmes éligibles et les modalités d'intervention a été rédigé en accord avec les services de l'Etat et cette aide a été officiellement lancée en octobre 2007 après la modification des statuts nécessaires pour cette action.

La CCPOM a prévu pour 2008 une enveloppe de 100 000 € pour le soutien à ces opérations.

Cette aide est accordée aux constructeurs et bailleurs de logement social et intermédiaire, privés et publics, dans le cadre d'opérations (constructions neuves, ou acquisition-amélioration) éligibles aux aides de l'Etat (PLUS, PLAI, PLS), ainsi qu'aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation et comportant au moins 15 % de logements PLUS ou PLAI.

Cette aide ne peut être sollicitée que lors d'une transaction foncière évaluée par les services des Domaines, et sera limitée au montant de cette transaction.

L'aide intervient sur le prix et les frais d'acquisition du terrain ou de l'immeuble, ainsi que sur les autres coûts éventuels (sondages, aménagement du terrain, fondations, surcoûts liés aux contraintes du site,...).

Il y a surcoût foncier lorsque l'on constate sur l'opération en question un dépassement de la valeur foncière de référence (valeur définie réglementairement). Le surcoût foncier correspond à la différence entre cette valeur de référence et le coût constaté sur l'opération.

Le bilan prévisionnel de l'opération pour laquelle l'aide est sollicitée doit faire ressortir le caractère indispensable de l'aide de la CCPOM et des autres partenaires pour la réalisation du programme.

En 2008, trois opérations ont déjà bénéficié de ce dispositif pour un montant prévisionnel de subventions de 75 900,60 € (dont 23 154,30 € réellement versés sur cette année) : 12 logements PLUS à Roncourt et 8 logements PLUS rue Wagner à Rombas, et 50 logements PLUS rue de l'usine à Rombas.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé, en février 2007, de s'engager dans la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et ce pour Améliorer la qualité de son bâti existant (axe IV du PLH intercommunal).

L'étude pré opérationnelle qui a été réalisée sur l'ensemble du territoire communautaire a démontré qu'une telle opération se justifiait afin de produire des logements locatifs aux loyers abordables et sortir des logements occupés par les propriétaires occupants de situation d'inconfort.

L'OPAH a officiellement débuté le 1^{er} janvier 2008, et les travaux envisagés doivent favoriser:

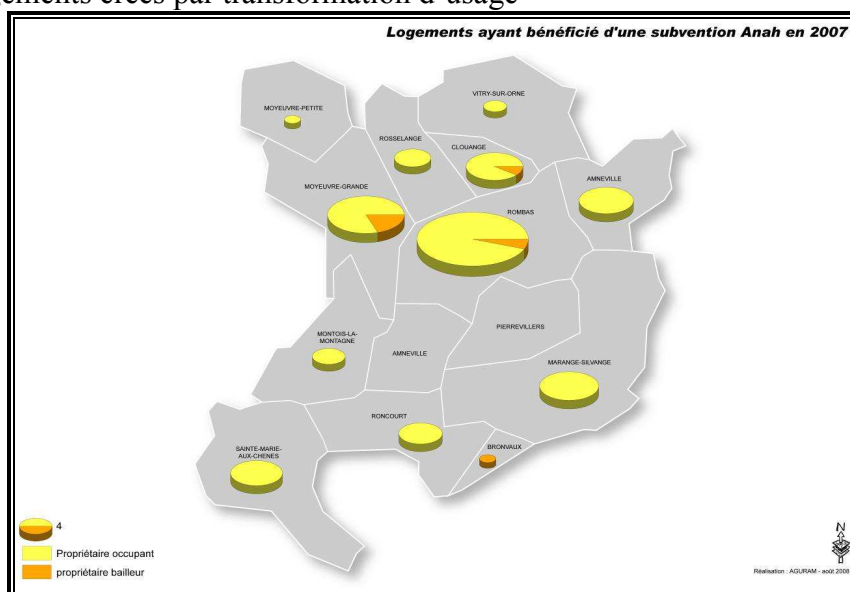
- > la remise à niveau complète d'un ou plusieurs logements par création ou remplacement lié à l'obsolescence des éléments de confort (WC, salle de bain, Chauffage) et d'autres éléments (isolation, menuiseries extérieures, électricité, sanitaire, carrelage, mur et sol, ...) afin de permettre aux propriétaires de disposer dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent de tout le confort,
- > la remise sur le marché des logements actuellement vacants et répondant à l'ensemble des normes de confort après travaux,
- > la transformation d'usage des bâtiments non affectés au logement,
- > l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées,
- > la réduction du nombre de logements indignes,
- > la mise en conformité des installations électriques et gaz
- > les actions en faveur du développement durable

Pour les logements locatifs, les travaux doivent concourir à la mise sur le marché de logements de qualité et afin de contenir une éventuelle inflation des loyers après travaux, le conventionnement sera recherché prioritairement.

Pendant la durée de l'opération (3 années), les objectifs à atteindre ont été fixés avec l'ANAH comme suit:

→ 240 logements occupés par leur propriétaire

→ 105 logements locatifs (y compris les P.S.T.) dont une vingtaine de logements vacants et une vingtaine de logements créés par transformation d'usage



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (suite)

La CCPOM s'engage par ailleurs à :

- ✚ verser une subvention au moins égale à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires bailleurs ;
- ✚ abonder la subvention Anah de 5 % pour les propriétaires occupants modestes, et de 10 % pour les propriétaires occupants modestes de plus de 60 ans.

De plus, afin d'aider en priorité les propriétaires occupants âgés de plus de 60 ans à réaliser des travaux dans leur logement, la CCPOM accorde en complément des aides standard (aide ANAH + 5% CCPOM) 5% d'aide supplémentaire ce qui pourrait concerner 1/3 des propriétaires occupants.

L'opération a eu un démarrage très prometteur avec, pour 2008 90 demandes de propriétaires occupants acceptées, et 32 demandes de propriétaires bailleurs. Les travaux ne sont pas encore réalisés dans leur totalité mais représentent déjà un montant de subvention prévisionnel (sous réserve de la conformité des travaux) d'environ 145 000 €.

Afin de toucher un maximum des administrés des permanences « délocalisées » du CALM, qui a en charge l'accompagnement technique de cette opération, ont été définies. Ainsi quatre lieux de permanences ont été choisis pour couvrir un maximum de territoire : les mairies de Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes, ainsi que le siège de la CCPOM.

L'Espace Info Energie

L'habitat performant constituant un des axes de travail mis en lumière par le PLH.

Afin de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie, le Bureau communautaire, lors de sa réunion du 26 février 2007, a adopté la mise en place d'une mission d'information et d'animation dans le cadre de l'Espace Info Energie (E.I.E) pour un montant annuel de 10 000 € HT. .

Pour réaliser cette mission d'information, dans l'optique d'informer les particuliers aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, la CCPOM organise depuis 2007 au sein de ses locaux deux permanences par mois de l'espace info-énergie de Moselle.

Le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) assure des permanences bimensuelles de 2 heures à la CCPOM, et gère les demandes d'information et de rendez-vous. *Les permanences ont lieu tous les premiers et troisièmes mardis du mois de 14H à 16H au siège de la CCPOM.*

Lors de ces permanences, le conseiller info-énergie, initié par l'Ademe dans le cadre d'une charte nationale, a pour vocation de répondre gratuitement et de façon indépendante aux questions liées à la maîtrise de l'énergie émanant de particuliers, petites entreprises, petites collectivités, associations, etc...



L'espace info-énergie assure donc une mission d'information, de sensibilisation et de conseil auprès de la population (visites, expositions, diffusion de films), pour ce qui relève de l'amélioration du logement vers une démarche d'énergie renouvelable, ou d'économie d'énergie. Les principaux domaines abordés sont :

- les équipements de l'habitat (appareils électroménagers, télévision) ;
- le chauffage, l'eau chaude, l'isolation ;
- les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois-énergie) ;
- les voitures et les transports.



Avec une moyenne de 2 visiteurs par permanence et 47 visiteurs reçus depuis la mise en place des permanences, la population montre un intérêt certain pour la démarche.

Le programme d'actions du PLH, adopté par le Conseil Communautaire, préconise la production de réponses adaptées aux besoins en logement spécifique et plus particulièrement le renforcement du dispositif logement jeune et développement de l'offre locative abordable.



Un partenariat technique est engagé, depuis 2005, avec le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) : des demandes conjointes d'informations ont été formulées, des relais d'information ont été formalisés et les jeunes de la CCPOM sont accueillis à la boutique logement de Metz.

Toutefois, un déficit restait malgré tout à combler sur le territoire de la CCPOM. En effet les jeunes du secteur rencontrent des difficultés pour se déplacer à Metz afin de se rendre à la boutique logement. De ce fait, une population locale « passe totalement à côtés » des dispositifs d'aide à la recherche d'un logement et à la solvabilité des jeunes portés par le CLLAJ.

Le CLLAJ a donc proposé à la Communauté de communes d'organiser des permanences dans ses locaux.

Le souhait du CLLAJ de mettre en place ces permanences d'accueil est motivé par 4 aspects fondamentaux :

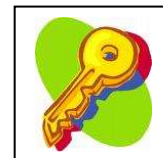
- ✚ les jeunes orientés par les référents sociaux (Mission Locale, Assistante Sociale de secteur, Assistante sociale scolaire) ont des difficultés pour se rendre dans notre lieu d'accueil, de fait, ils sont peu nombreux
- ✚ La présence du CLLAJ sur le territoire de la CCPOM permettra de parfaire la connaissance des acteurs du Parc Privé (Bailleurs, Agences immobilières) et développer, comme le CLLAJ le fait à Metz, un travail de proximité : Visite de logement, Présentation du service rendu par le CLLAJ, Accompagnement des jeunes pour rencontrer les bailleurs.
- ✚ Les logements du Parc HLM du Territoire de la CCPOM sont pour une grande majorité gérés par des agences situées à Rombas ou dans le Bassin Thionvillois. Pour soutenir l'accès au logement HLM des jeunes résidents dans les communes de la CCPOM, il est nécessaire de soutenir le travail de proximité, identifier et mieux connaître les interlocuteurs sur ces territoires.
- ✚ Le travail d'observation des besoins et des modalités spécifiques d'accès et du maintien en logement des jeunes des communes adhérentes à la CCPOM doit être enrichi pour développer la pertinence des interventions du CLLAJ dans les différents groupes de travail auxquels il est convié : PDALPD, Commission de Médiation, Schéma AHI, Plan départemental Logement des jeunes.

Le Comité local pour le Logement Autonome des Jeunes (suite)

Le bureau communautaire lors de sa réunion du 13 octobre 2008 a approuvé la mise en place de permanences d'accueil du CCLAJ dans le but de parfaire sa connaissance des acteurs du parc privé et de développer le travail de proximité. Elles ont débuté le 10 décembre 2008.

Une évaluation de ces permanences est effectuée :

- ✚ d'une part, grâce à la remise d'un bilan trimestriel quantitatif et qualitatif
- ✚ d'autre part, par la création d'un groupe de pilotage chargé d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences dans la dynamique de l'accès au logement des jeunes. Ce comité est composé de différents partenaires de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et du CLLAJ dans le domaine du logement autonome des jeunes.



Ainsi, depuis le 10 décembre 2008, le CLLAJ tient deux permanences mensuelles au siège de la CCPOM (une en matinée de 3h30 et une en après midi de 3h30).

La promotion de ces permanences est assurée par le CLLAJ, qui réalise également une plaquette d'informations pouvant être mise à la disposition du public.

Le coût annuel de cette prestation est de 4 000.00€

2.2 Actions transverses

2.2.1 Communication

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2008

Soutien de la CCPOM aux manifestations

Le Magazine d'Information Intercommunal - *CCPOM'Le Mag*

Le Document de communication – « *Le Fil Bleu* »

Soutien de la CCPOM aux manifestations

Au cours de l'année 2008, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a apporté son soutien à diverses manifestations locales, dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire, ceci à travers la signature de contrat de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs des dites manifestations :

- ✚ Semi-marathon intercommunal de la Vallée de l'Orne
- ✚ Carnaval de Rosselange
- ✚ Festival folklorique lorrain
- ✚ Exposition avicole
- ✚ Course cycliste « Circuit de Lorraine »
- ✚ Festival d'humour professionnel « La Petite Semaine du Rire »
- ✚ Fête de la Saint Laurent
- ✚ Festival de Music Country « Marange Texas »
- ✚ Fête de la Vigne et des traditions lorraines
- ✚ Estivales de Rombas 2008
- ✚ Tournoi annuel – Open de Tennis
- ✚ Amicale des Donneurs de sang Rombas/Pierrevillers



Le Magazine d'Information Intercommunal - CCPOM'Le Mag

La commission Communication souhaite que le bulletin intercommunal d'information soit :

- ✚ Inventif,
- ✚ la preuve d'un nouveau souffle.

La conception du nouveau magazine d'information intercommunal a donc été redéfinie par la commission Communication.

- ✚ **les objectifs** : rendre le document de communication plus lisible pour les administrés concernant l'identification de la Communauté de Communes, de ses actions et de son territoire.

- ✚ **le format** : 21X27cm

- ✚ **le contenu** : le nombre de pages sera décidé selon les informations et l'actualité des évènements que l'on souhaite faire véhiculer.

- ✚ **le titre** : CCPOM' Le Mag

- ✚ **la mise en page** : Le caractère léger avec un style journalistique rythmé est à conserver, Les articles ne doivent pas être trop chargés, l'illustration est conseillée, Le côté pratique du document est à privilégier et sa lecture doit en être simplifiée, Les codes « couleur » seront respectés.

- ✚ **Période de parution** : le premier numéro de CCPOM' Le Mag a été diffusé en décembre 2008, la commission Communication a défini la fréquence de parution à 2 par an.

- ✚ **Coût** : la conception et l'impression = 8 324,16 € TTC
la distribution = 635,88 € TTC



Le Document de communication – « Le Fil Bleu »

La Communauté de Communes a fait réaliser un ouvrage intitulé « Le fil bleu de L'Orne ».

Réalisé par le service Communication de la CCPOM suite à de nombreuses demandes de la part des marcheurs, cyclistes et autres promeneurs, ce visuel est destiné à renseigner ces derniers sur le trajet à parcourir le long des Berges de l'Orne, côté Moselle.



Cet ouvrage met également à disposition des promeneurs d'autres informations concernant les règles à respecter sur le chemin de la promenade ou encore les numéros d'urgence.

Caractéristiques du document :

- précis et pratique.
- document de promotion de la Communauté de Communes
- le format A4 est édité en 5 000 exemplaires
- les affiches (format 40X60cm) sont éditées en 100 exemplaires
- son coût =

Plusieurs exemplaires de cet ouvrage ont été remis aux mairies des communes membres ainsi qu'au syndicat d'initiatives à Amnéville.

Il a été précisé lors de la commission « communication » que lorsque le stock sera épuisé, le visuel pourra être retravaillé dans le cadre d'une nouvelle sortie.

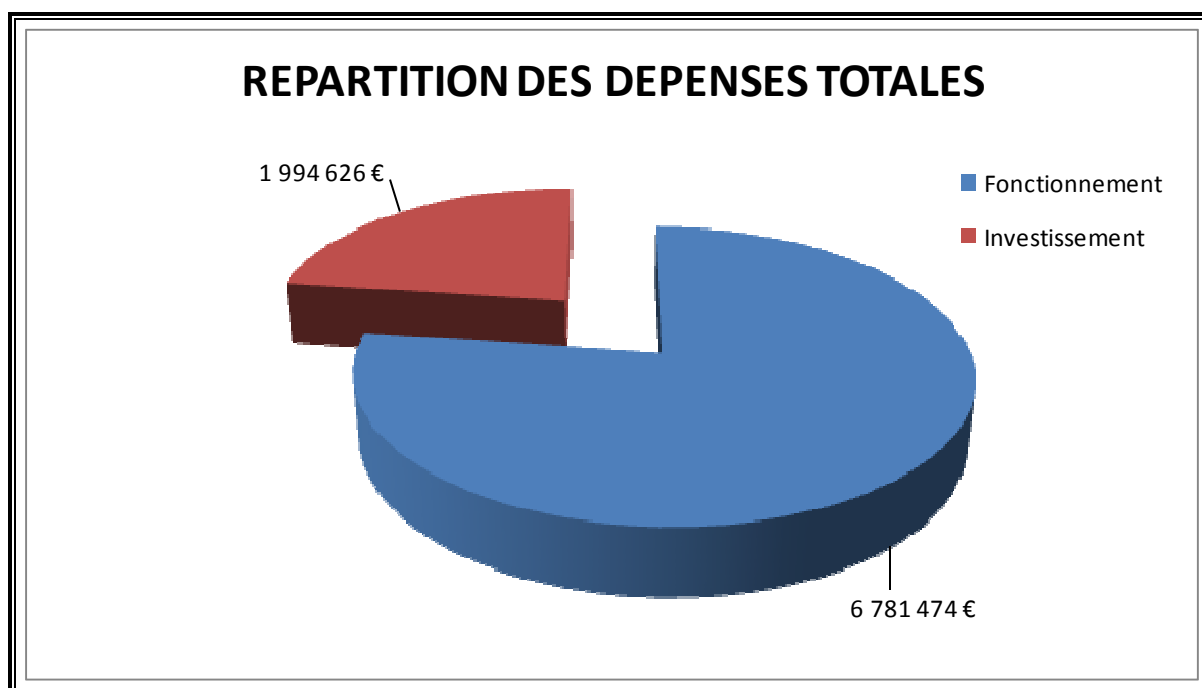
2.2.2 Finances

LA STRUCTURE DES COMPTES 2008

Le Budget 2008 a été adopté le 18 Février 2008 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 23 Juin 2008 et Décision modificative n° 2 adoptée le 14 Octobre 2008).

La présentation synthétique des comptes pour 2008 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire:

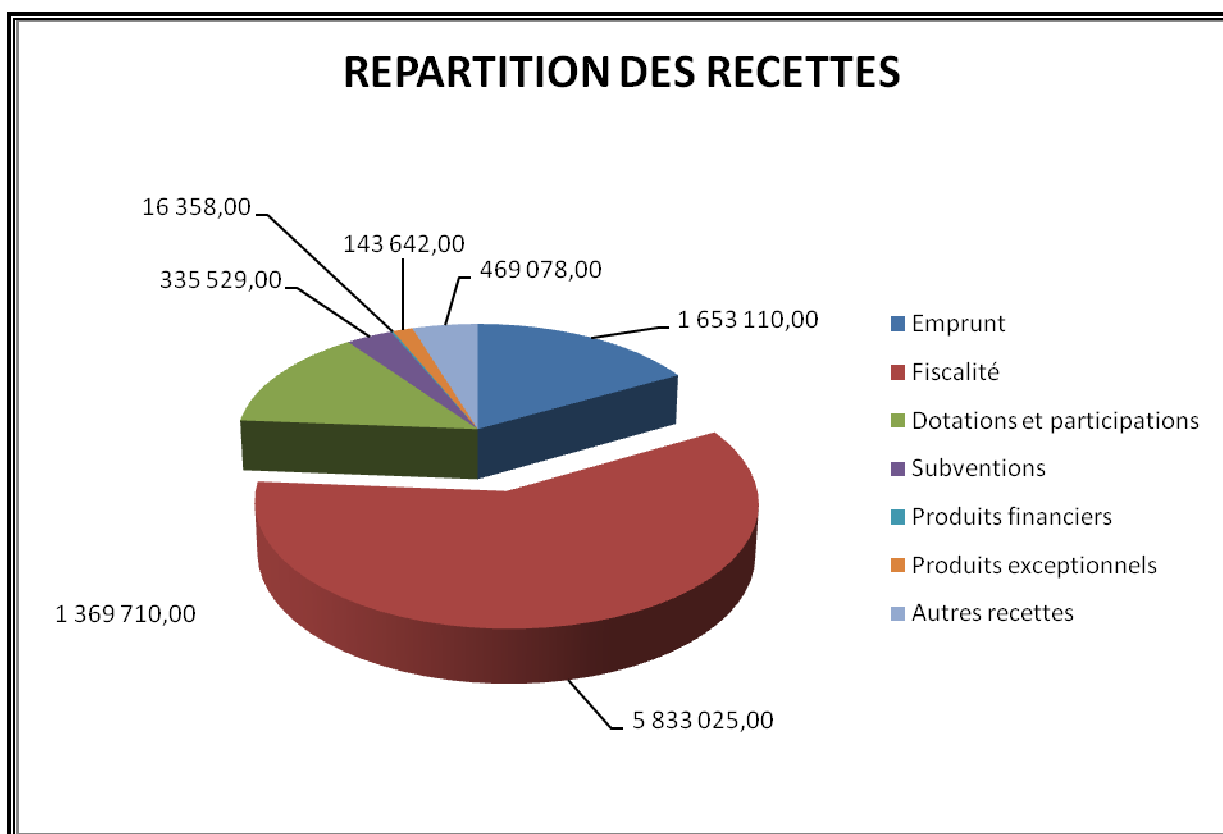
Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 9 820 K€. Elles se répartissent entre			Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 8 919 K€. Elles se répartissent entre		
	K€	%		K€	%
Recettes de Fonctionnement	7 760	79,02	Dépenses de Fonctionnement	6 924	77,63
			dont dépenses de gestion	6 799	
			dont intérêts de la dette	97	
Recettes d'investissement	2 060	20,98	Dépenses d'Investissement	1 995	22,37
Dont Recettes définitives	2 060		dont Dépenses définitives	1 838	
Emprunts souscrits	1 653		Remboursement de la dette	157	

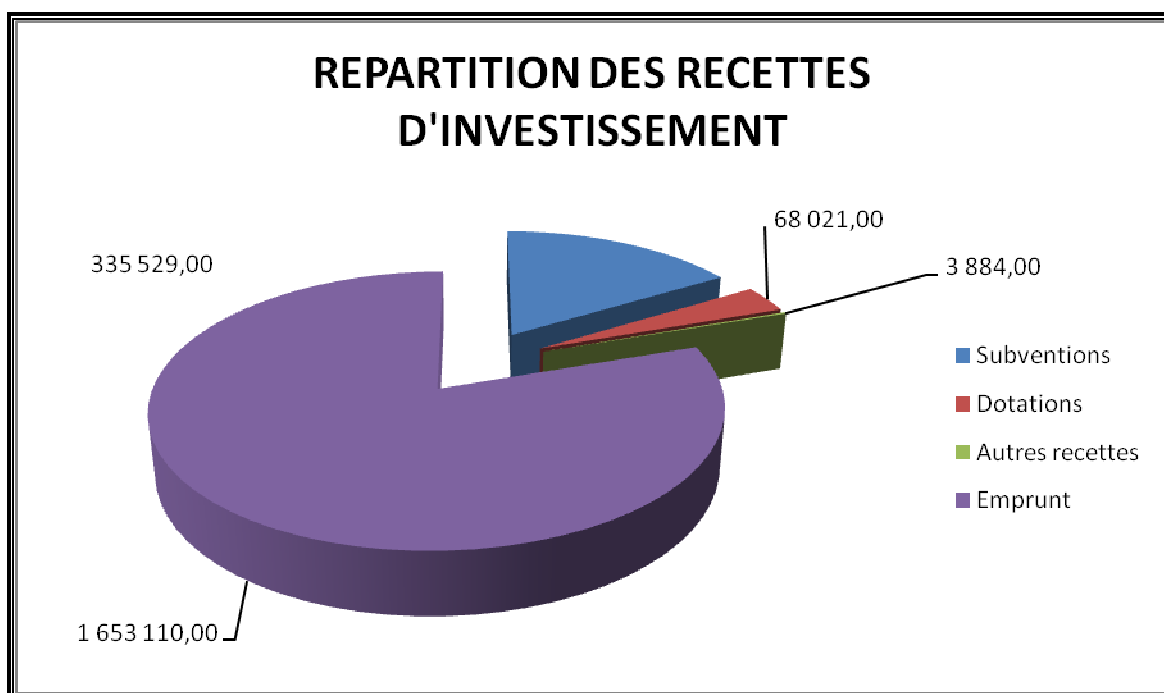
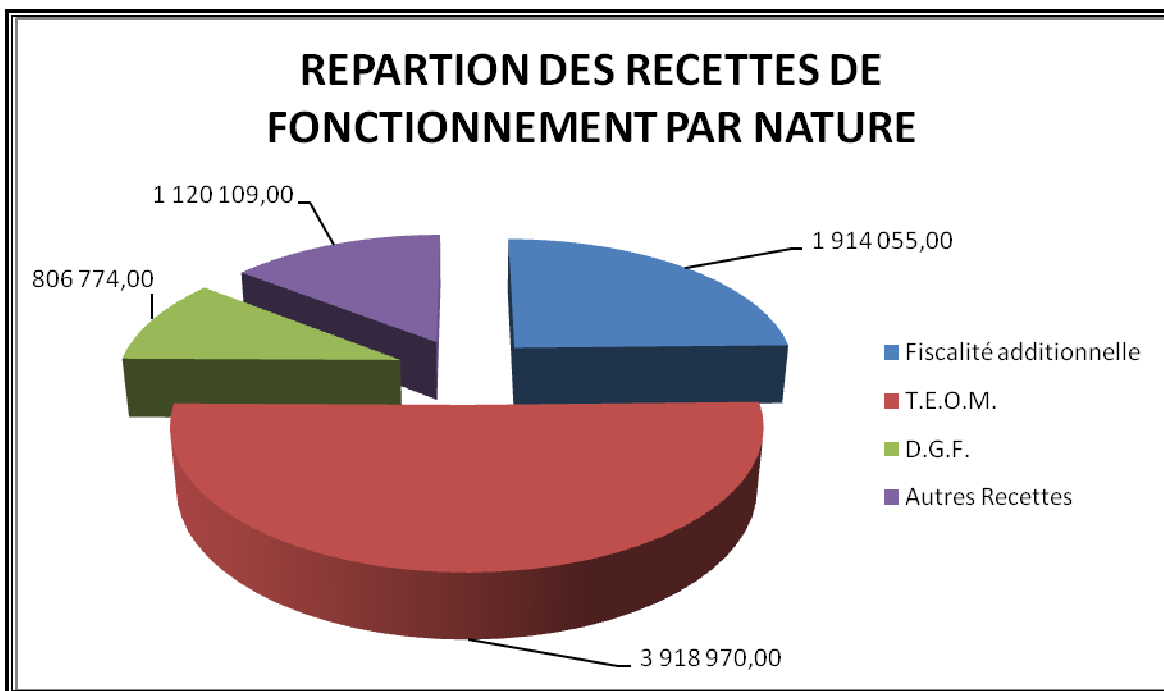


LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

- des contribuables locaux, par le biais du produit:
 - des quatre impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle,
 - de la taxe professionnelle de zone
 - de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- de l'Etat, au titre
 - de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
 - des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.
- D'entités diverses
 - Union Européenne,
 - Autres collectivités Département, Région,





En 2008, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 914 055 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (3 918 970 €), ont participé pour 75.17 % (85 % en 2001, 80 % en 2002, 78.5 % en 2003, 75,61 % en 2004, 76,03 % en 2005 et 76.26% en 2006, 75,71 % en 2007) aux recettes de fonctionnement (7 759 858 € hors produits exceptionnels).

Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2008 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

	Taux C.C.P.O.M. 2008	Taux EPCI à fiscalité additionnelle (2006)
Taxe d'habitation	0.848 %	2.27 %
Taxe sur le Foncier bâti	0.961 %	3.36 %
Taxe sur le Foncier non-bâti	4.72 %	8.89 %
Taxe professionnelle	0.841 %	2.69 %

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

En 2008, son produit s'est élevé à 3 918 970 € soit 50,50 % (60 % en 2001, 57% en 2002, 56.44 % en 2003, 54,04 % en 2004, 52,92% en 2005, 53.03 % en 2006, et 50,16 % en 2007) des recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 806 774 € et représente 10,40 % des recettes de fonctionnement (13 % en 2002, 14.28% en 2003, 12,76% en 2004, 11,25 % en 2005, 10,23% en 2006 et 10,24 % en 2007).

LES DEPENSES

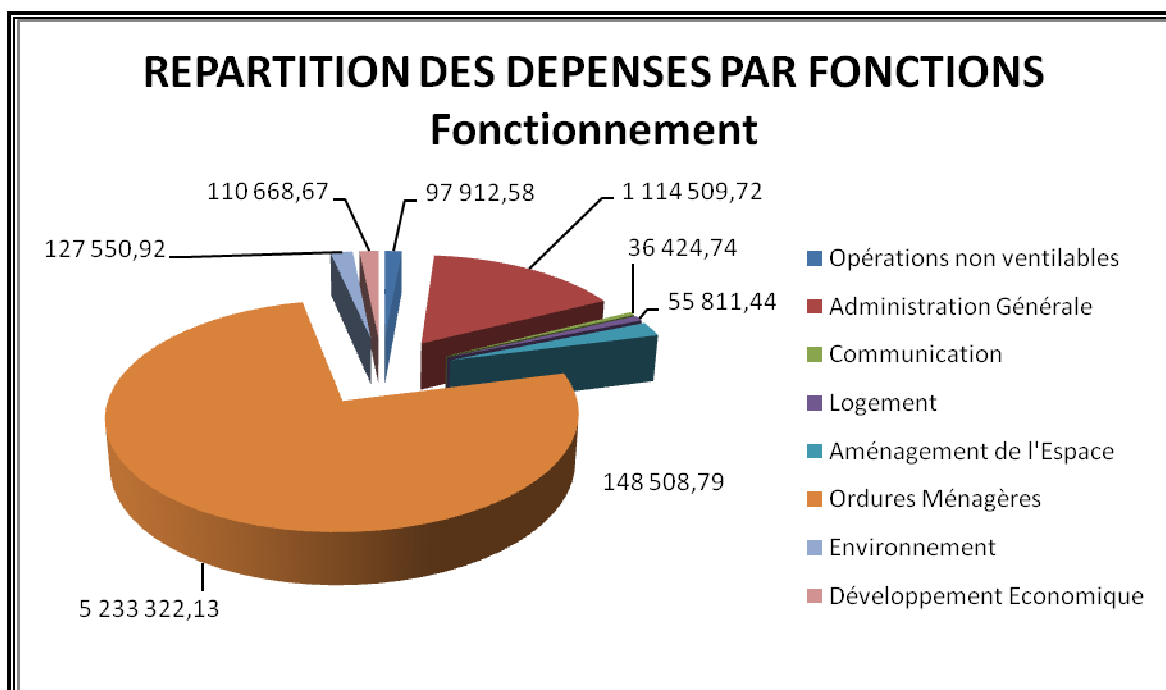
En opération réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2008, à 8 919 235,37 €.

Elles sont constituées :

- des dépenses de fonctionnement pour 6 924 608,99 €
- des dépenses d'investissement pour 1 994 626,37 €.

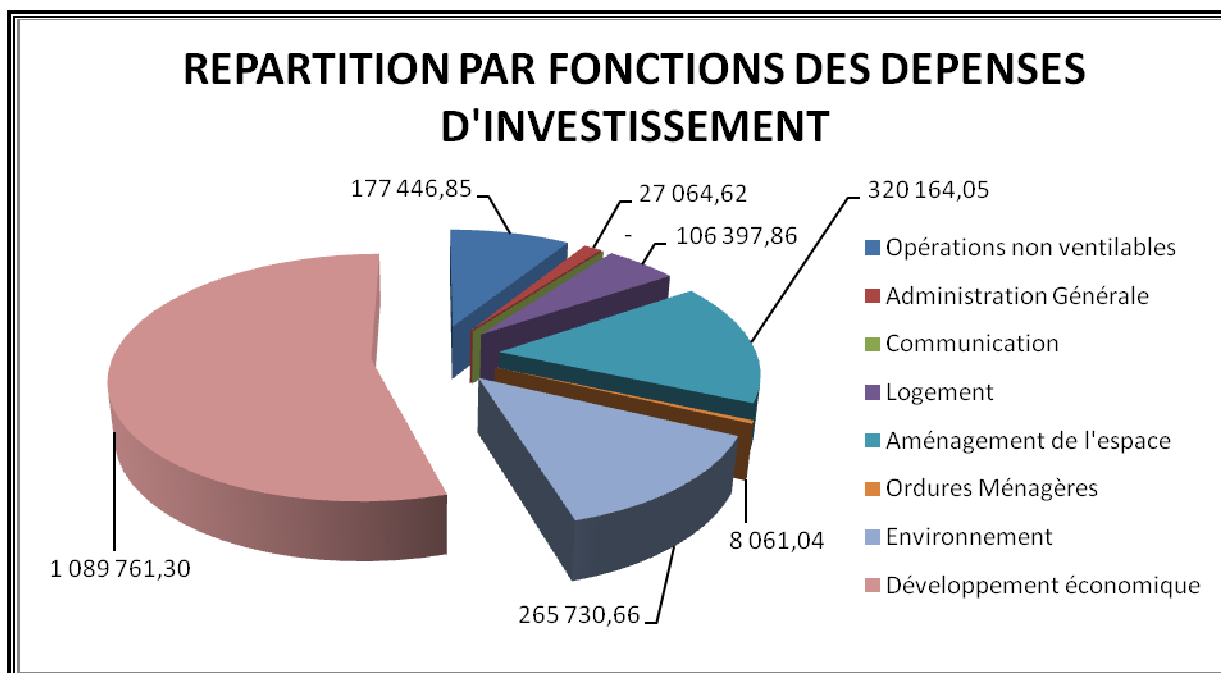
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 248 847 €	18,03 %
- Collecte et traitement des déchets	5 233 322 €	75,57 %
- Interventions économiques	110 669 €	1,60 %
- Logement	55 811 €	0,81 %
- Environnement	127 551 €	1,84 %
- Aménagement de l'espace	148 509 €	2,14 %



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit:

- Charges générales	204 512 €	10,25 %
- Logement	106 398 €	5,33 %
- Collecte et traitement des déchets	8 061 €	0,40 %
- Interventions économiques	1 089 761 €	54,63 %
- Environnement	265 731 €	13,32 %
- Aménagement de l'Espace	320 164 €	16,05 %



Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 96 521 €.

Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 156 856 €.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

1 Les indicateurs techniques

1.1 La collecte des déchets

1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels

Le nombre d'habitants desservis en porte à porte est de 52 792 (RGP 1999).

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	9314
BRONVAUX	595
CLOUANGE	3 643
MARANGE SILVANGE	5402
MONTOIS LA MONTAGNE	2616
MOYEUVE GRANDE	8994
MOYEIJVRE PETITE	560
PIERREVILLERS	1 346
ROMBAS	10 743
RONCOURT	818
ROSSELANGE	3 101
SAINTE MARIE AUX CHENES	3328
VITRY SUR ORNE	2332
TOTAL	52792

En 2008, le service a été assuré par la Société SITA dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.

Ce marché d'une durée de 5 ans, est arrivé à son terme le 31 octobre 2008.

Un nouvel appel d'offre a donc été lancé en Mai 2008. Cet appel d'offres portait sur 3 lots :

- Lot n°1 : collecte des déchets résiduels en porte à porte
- Lot n°2 : collecte sélective en porte à porte
- Lot n°3 : tri des matériaux issus de la collecte sélective.

A l'issue de cet appel d'offres, le lot n°1 a été attribué à la société SITA jusqu'au 31 Octobre 2013

Description du service

Depuis la généralisation de la collecte sélective à l'ensemble du territoire communautaire, la collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres-villes).

Les moyens matériels

- 4 Bennes de 26 tonnes
- châssis Renault Premium
- 3 Bennes SEMAT, lève conteneurs automatiques
- 1 Benne EUROVOIRIE, lève conteneurs semi- automatiques

Les moyens humains (12 personnes – 4 équipes)

- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2008	15 886,91	300,94	87,28	1,65	15 974,19	302,59
2007	16 172,85	301,95	92,10	1,74	16 264,95	308,09
2006	15 940,62	306,35	94,84	1,80	16 035,46	303,75
2005	15 407,95	291,86	111,84	2,12	15 519,79	293,98
2004	15 387,81	291,48	121,89	2,31	15 509,70	293,79

Les unités d'œuvres en 2008

- ✚ km de service : 121 897
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 79 511 litres
- ✚ heures de service : 7 974

La sécurité

En 2008, 4 accidents avec arrêt de travail.

1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

1.1.2.1 *La collecte sélective en porte à porte*

Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes.

En 2008, le service a été assuré par la Société COVED dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.

Ce marché, d'une durée de 5 ans, est arrivé à son terme le 31/10/2008.

Un nouvel appel d'offres a donc été lancé en mai 2008.

A l'issue de cet appel d'offres, le lot n°2 (collecte sélective) a été attribué à la société COVED jusqu'au 31 Octobre 2013 et, le lot n°3 (tri des matériaux issus de la collecte sélective) à HAGANIS.

Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

Les moyens matériels

- ✚ 3 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 14 tonnes
- ✚ 4 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 15 tonnes.

Les moyens humains

- ✚ 7 chauffeurs
- ✚ 8 Ripeurs (7 salariés et 1 fonctionnaire détaché)

Les tonnages collectés

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2008	1 379,12	1 332,87	287,22	530,76	3 529,97	66,87
2007	1 431.23	1 322.27	310.63	507.06	3 571.19	67.65
2006	1 485.02	1 263.18	303.02	503.91	3 555.13	67.34
2005	1 503.82	1 282.41	355.40	508.81	3 650.44	69.15
2004	1 445.81	1 290.27	375.13	504.81	3 616.02	68.50

Les unités d'œuvre en 2008

- ✚ Km de service : 97 675
- ✚ Gas-oil utilisé : 53 703 litres

1.1.2.2 L'apport volontaire

Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères. la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEUVRE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en 2005, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
- ✚ A la société COVED pour la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

DECHETERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF »

Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieudit « Moulin Neuf ».

Jusqu'au 11 mars 2006, elle était aménagée sommairement sur une plate-forme gravillonnée et clôturée. Depuis le 12 mars 2006, elle a été transférée sur le nouveau site qui a été aménagé au pied du Pont de Vitry.

Son fonctionnement est assuré par la Société COVED depuis le 1^{er} novembre 2005.


Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m³	14	3	pour les déchets verts
		3	Tout venant
		3	Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
		2	pour la ferraille
		1	Pour les pneus
		2	Réserve
Bennes de 30m³ fermées	3	1	Pour les cartons
		2	Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
Bennes de 8 m³	3	pour les gravats (2+1 réserve)	
Benne de 15 m³ fermée	1	pour les bidons vides	
Borne	1	pour l'huile de moteur	
Borne	1	pour l'huile végétale	
Fûts	Plusieurs	pour récupération des piles	

A partir du mois de Janvier, une opération « TEST » de collecte du bois a été mise en place afin d'extraire ce matériaux du « tout venant ».

Fonctionnement

Suite à l'harmonisation des horaires d'ouverture des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été lors de la conclusion des nouveaux marchés, un avenant a été passé pour modifier le passage horaire d'hiver / horaire été suivant l'alternance officielle des changements d'heures d'Hiver/Été. Ils s'établissent comme suit, pour 2007

	HIVER	ETE
	Du 29/10/2007 au 30/03/2008	Du 31/03/2008 au 26/10/2008
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

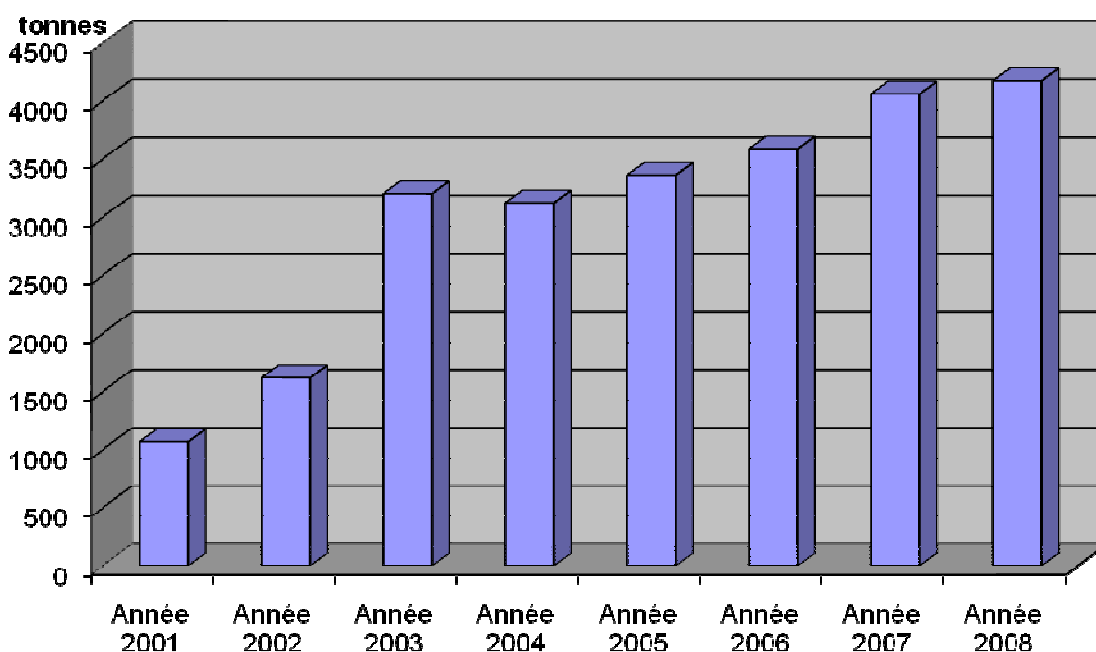
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

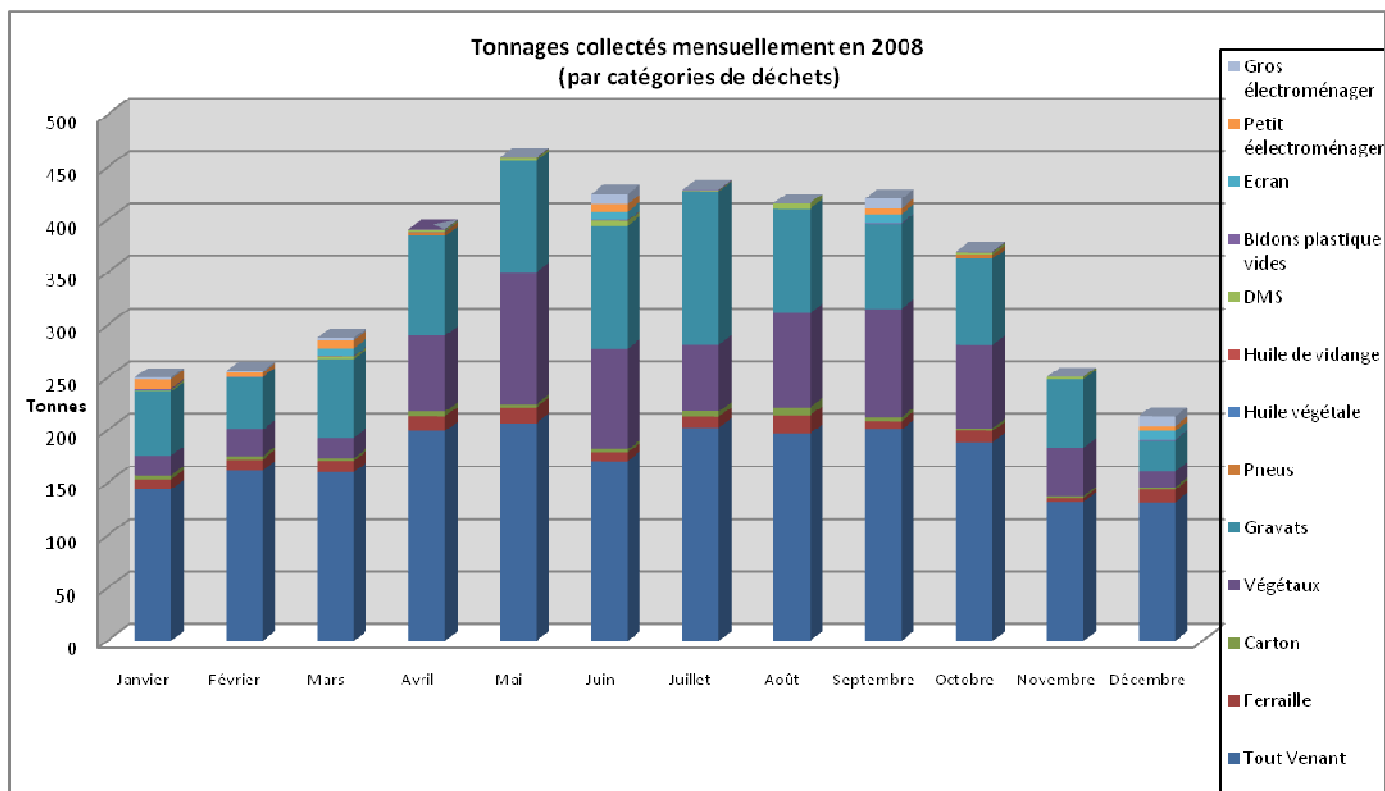
Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

Tonnages collectés en 2008

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tout Venant	524,07	749,17	1 508,84	1 427,09	1 671,96	1 825,19	2206,81	1 528,24
Bois								567,24
Végétaux	193,55	230,75	515,30	546,95	509,75	629,74	700,38	754,17
Gravats	332,14	436,30	827,80	817,02	864,70	829,74	849,58	1 004,26
Huile moteur	3,69	3,37	10,38	12,42	11,43	0	6,77	0
Huile végétale		1,04	3,66	1,60	1,41	1,86	1,11	1
Pneus	1,96	15,84	18,50	15,10	7,98	7,4	7,02	8
Ferraille	9,74	168,26	266,30	238,13	230,89	181,93	149,63	128,82
Carton	0,00	12,04	23,40	35,87	36,21	35,66	42,38	43,38
Déchets Ménagers Spéciaux	0,00	0,00	20,15	21,83	22,77	35,73	21,86	29,9
Bidons vides	0,00	0,00	5,20	4,74	3,52	5,16	6,86	6,42
Petit électroménager							35,29	37,24
Gros électroménagers						33,75	30,44	33,63
Ecran								33,73
TOTAL	1 065,15	1 616,77	3 199,53	3 120,75	3360,62	3 586,16	4 058,13	4 169,03

Evolution des tonnages de 2001 à 2008





Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.

Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS.

L'accueil des Professionnel à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket
(Véhicule dont la charge utile est inférieure à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket
(Véhicule dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1^{er} juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2008

Type de carnet	Quantité vendue			Produit de la vente		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Carnet catégorie 1	2	12	3	200 €	1 200 €	300 €
Carnet catégorie 2	19	36	34	3 325 €	6 300 €	5 950 €
Total général	21	48	37	3 525 €	7 500 €	6 250 €

DECHETERIE DE MARANGE SILVANGE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m² situé dans la zone artisanale de JAILLY

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8ème de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m³ suivant les besoins,
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m³) et 1 pour la récupération des pots vides (15m³ couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m² par local.


Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 25m ³	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15m ³	3	1	pour les emballages souillés (benne fermée)
		2	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
Benne de 9m ³	2	1	pour les gravats
		1	Réserve
Benne ECO-DEI 50m ³	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Elle dispose d'un local pour les déchets ménagers spéciaux (DMS).

Fonctionnement

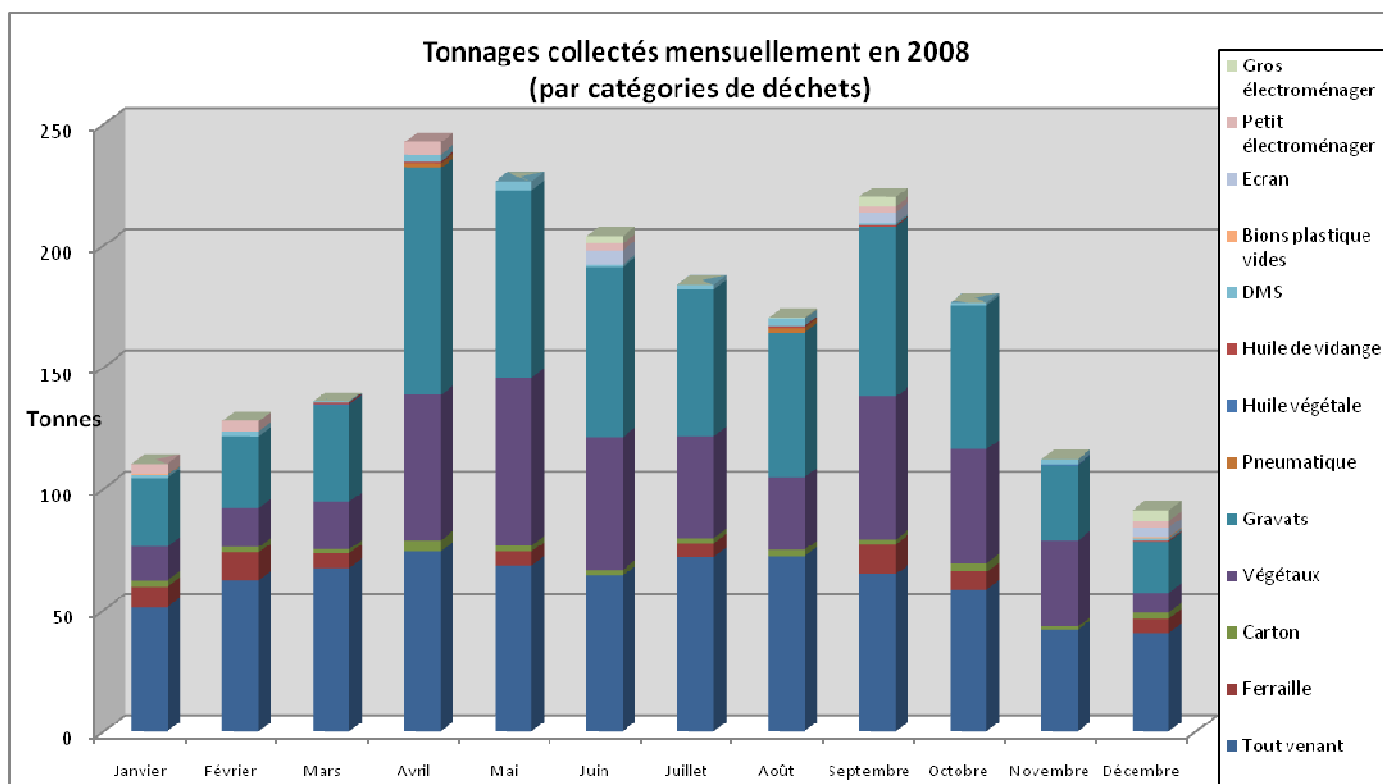
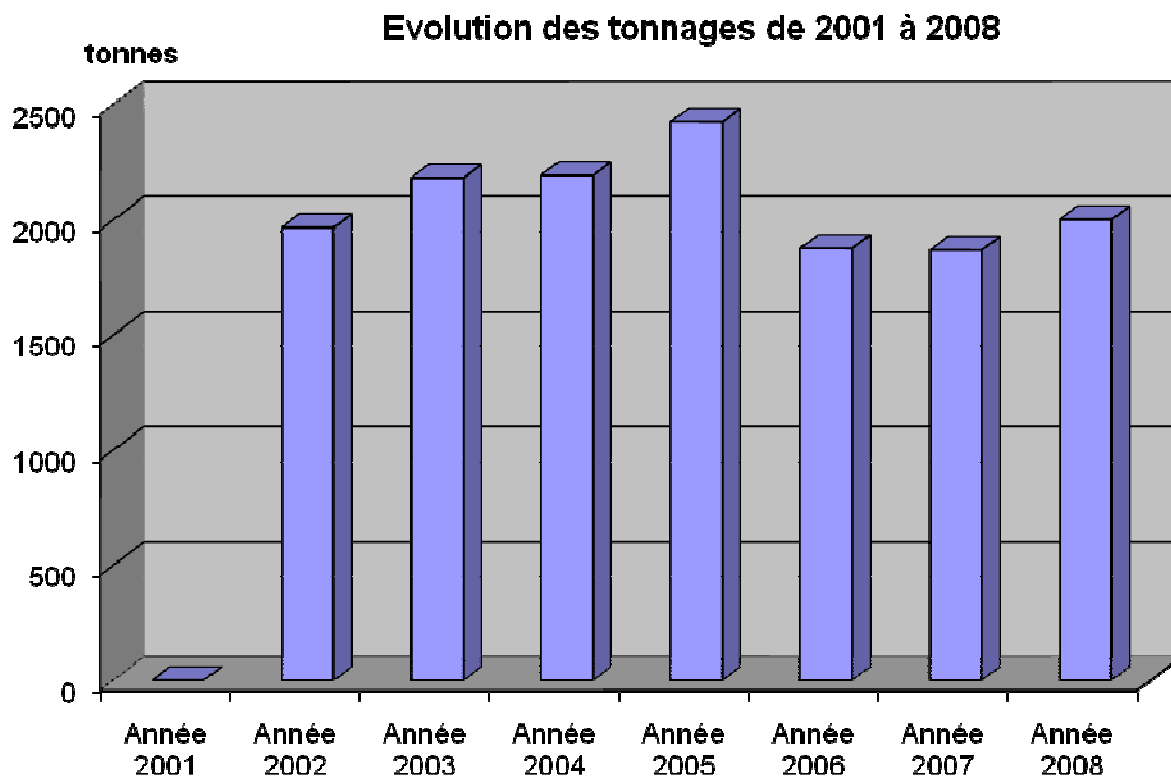
La déchèterie de Marange-Silvange est ouverte aux horaires suivants :

	HIVER	ETE
	Du 29/10/2007 au 30/03/2008	Du 31/03/2008 au 26/10/2008
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00 14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 16H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

Tonnages collectés en 2008

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tout Venant	645,40	829,35	862,31	972,52	722,67	634,25	7 367,2
Végétaux	321,10	361,40	498,05	501,25	420,8	440,85	454,28
Gravats	779,06	758,85	637,18	756,33	548,25	602,10	640,02
Huile moteur	1,44	18,06	8,82	6,75	5,4	4,95	3,24
Huile végétale	0,82	1,06	0,40	0,40	1,6	0,8	0,8
Pneus	9,24	13,50	12,58	9,70	0	4,36	3,88
Ferraille	167,96	168,91	137,94	138,88	107,57	101,57	63,16
Carton	28,86	22,40	22,59	24,10	21,94	27,98	39,20
Déchets Ménagers Spéciaux	10,61	6,75	7,61	13,99	27,04	26,77	18,77
Bidons vides	2,18	1,64	5,57	0,42	0	1,58	0,82
Petit Electroménager					3,36	22,82	22,20
Gros Electroménager					17,14	0	11,60
Ecran							13,97
TOTAL	1 966,67	2 181,9	2 193,05	2 424,44	1 875,77	1 868,03	2 001,42



DECHETERIE DE MOYEUVRE-GRANDE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).


Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m³	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	Secours (réserve)
Bennes de 25m³	1	Pour les pneumatiques	
Benne de 15 m³	2	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)	
Benne de 9m³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m³	1	pour les pots de peinture vides	
Borne	1	pour l'huile de vidange	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée, suivant les horaires ci-dessous :

	HIVER Du 29/10/2007 au 30/03/2008	ETE Du 31/03/2008 au 26/10/2008
	LUNDI	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00 14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

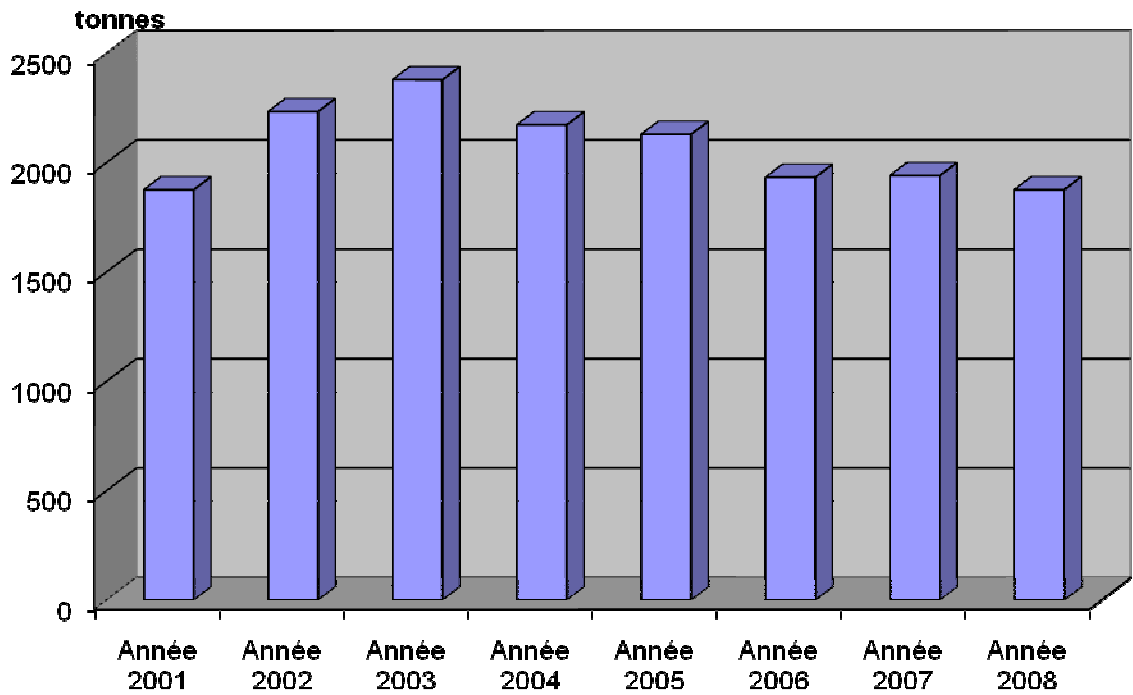
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

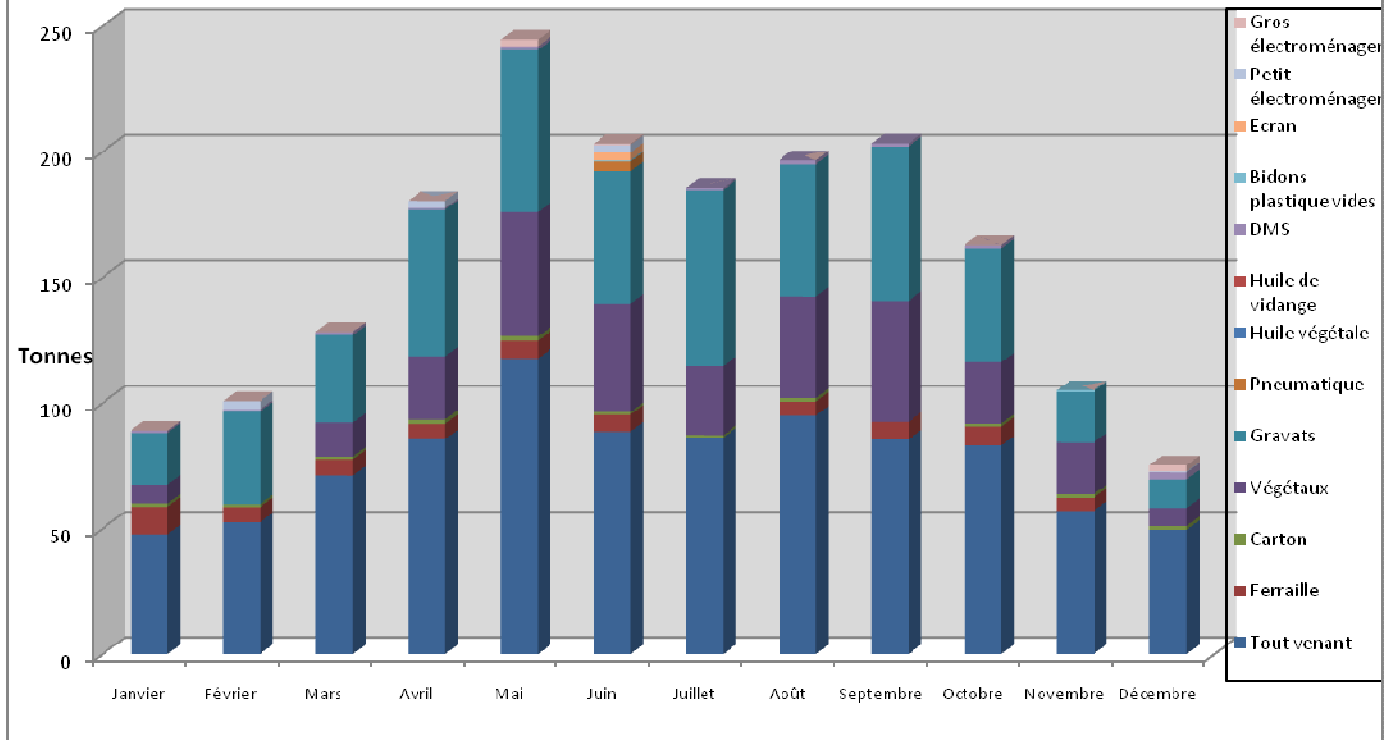
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tout Venant	855.99	1 057.40	1 029.83	931.95	975,6	988,52	845.41	919,70
Végétaux	219.55	248.86	284.25	285.30	247,6	290,8	297.52	307,10
Gravats	568.70	645.12	808.37	745.45	702	476,85	611.98	529,80
Huile moteur		9.94	5.44	3.96	2,72	1,26	5.62	0
Huile végétale		0.82	1.04	1.34	3,14	1,39	0.4	0
Pneus	4.32	10.92	15.22	9.30	7,98	0	4.3	3,76
Ferraille	208.96	226.66	207.15	167.38	160,41	129,72	121.08	68,22
Carton	17.20	21.76	18.20	20.14	17,72	15,05	16.67	14,58
Déchets Ménagers Spéciaux		10.47	8.10	5.56	7,72	24,49	17.17	12,61
Bidons vides				1.16	3,16	0	0	1,04
Petit Electroménager						0	15.13	9,68
Gros Electroménager						3,54	3.64	5,59
Ecran								3,16
TOTAL	1 874.72	2 231.95	2 377.60	2 171.53	2128,05	1931,62	1 938.92	1 874,63

Evolution des tonnages de 2001 à 2008



Tonnages collectés mensuellement en 2008 (par catégories de déchets)



Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9^{ème} en réserve pour recevoir des bennes de 30m³.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12m² par local.

DECHETERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.


Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
Benne de 15 m ³	3	2	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
		1	pour les emballages souillés
Benne de 9m ³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires suivants :

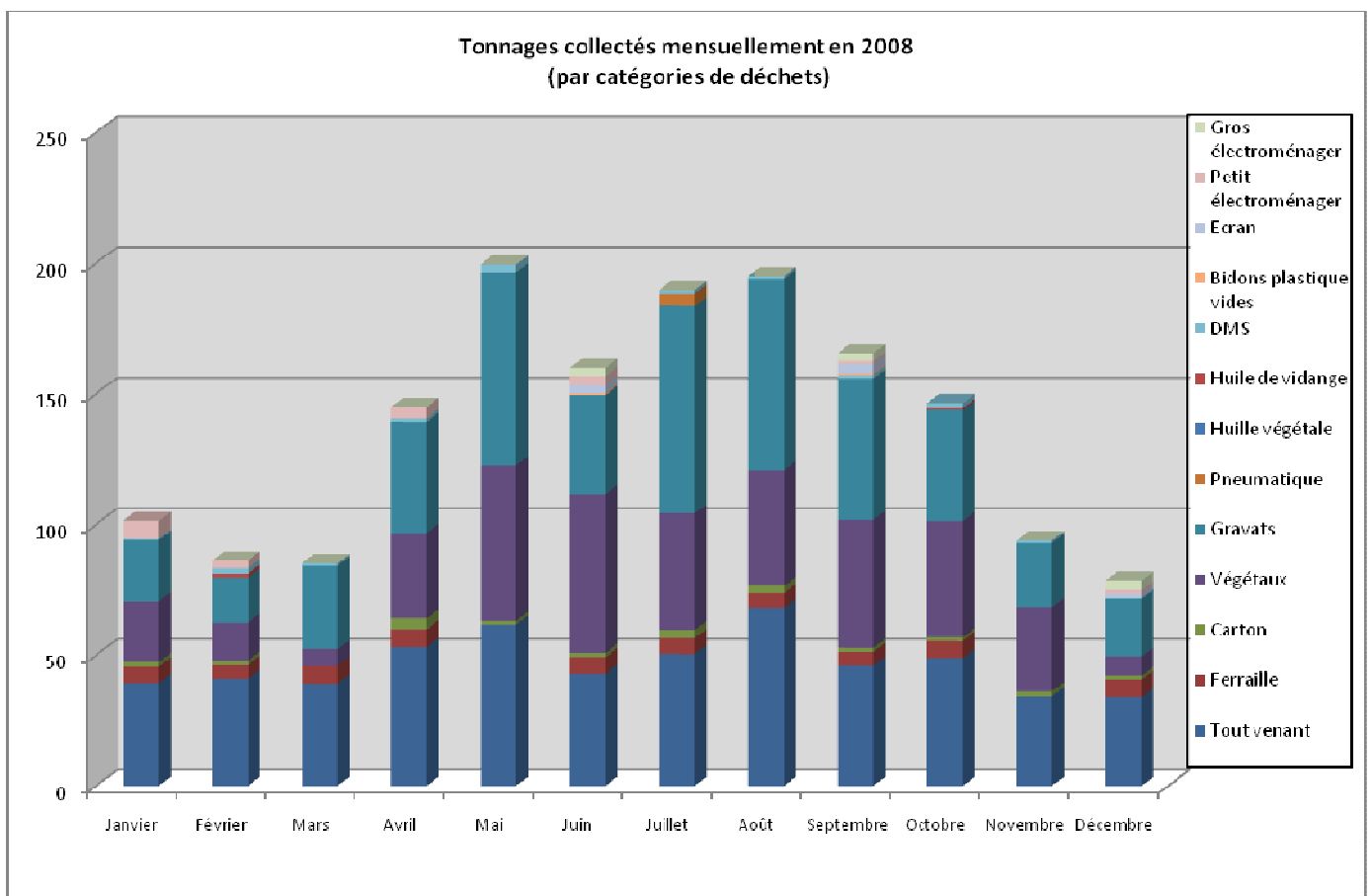
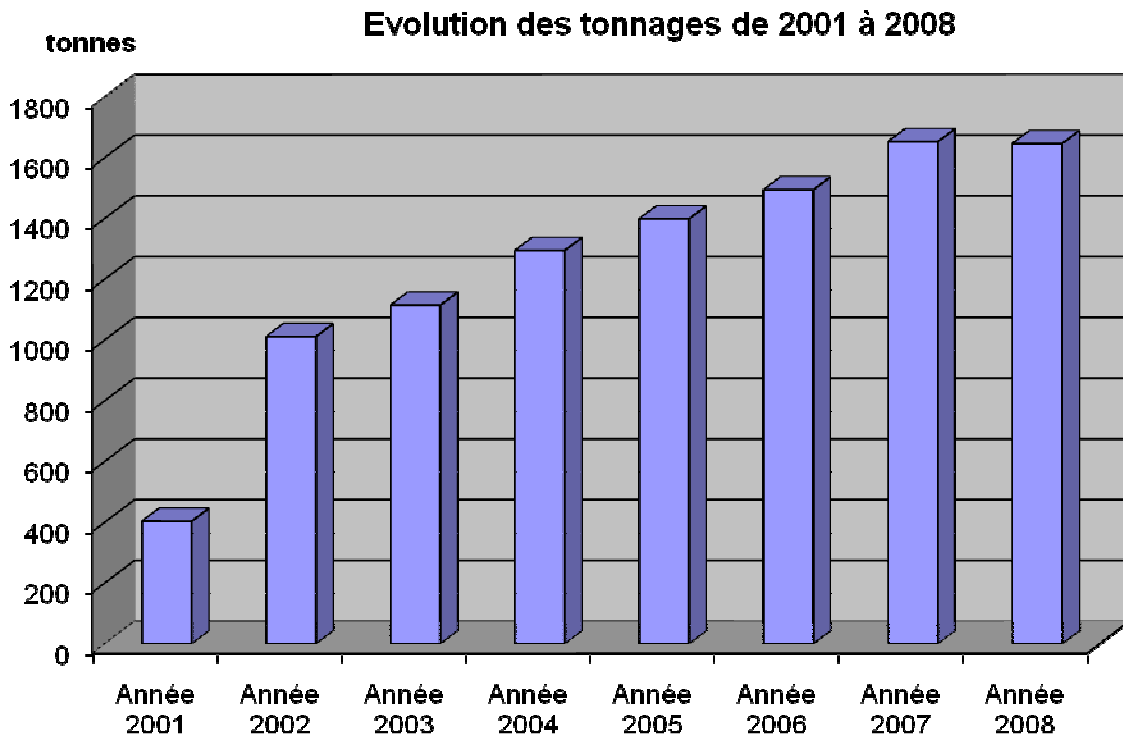
	HIVER Du 29/10/2007 au 30/03/2008	ETE Du 31/03/2008 au 26/10/2008
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00 14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tout Venant	179,24	398,41	500,19	468,86	531,29	637,75	580.30	558,56
Végétaux	78,54	279,85	242,90	328,70	333,3	378,1	422.65	418,96
Gravats	145,28	252,97	309,28	404,91	411,34	360,05	482.70	522,30
Huile moteur			1,20	3,33	4,86	3,96	2.97	2,43
Huile végétale					0,63	0,4	1.03	0
Pneus					4,6	0	5.4	4,76
Ferraille		79,65	55,47	69,04	81,27	76,87	87.42	61,44
Carton				9,62	17,01	16,78	24.15	23,06
Déchets Ménagers Spéciaux			4,66	6,60	12,32	11,6	15.11	14,65
Bidons vides			0,70	3,11	1,64	0	1.02	1,28
Petit Electroménager						0,46	26.30	20,54
Gros Electroménager						3.10	0	9,84
Ecran								8,06
TOTAL	403.06	1 010.88	1 114.40	1 294.17	1 398.26	1 494.07	1 667.16	1 645,99

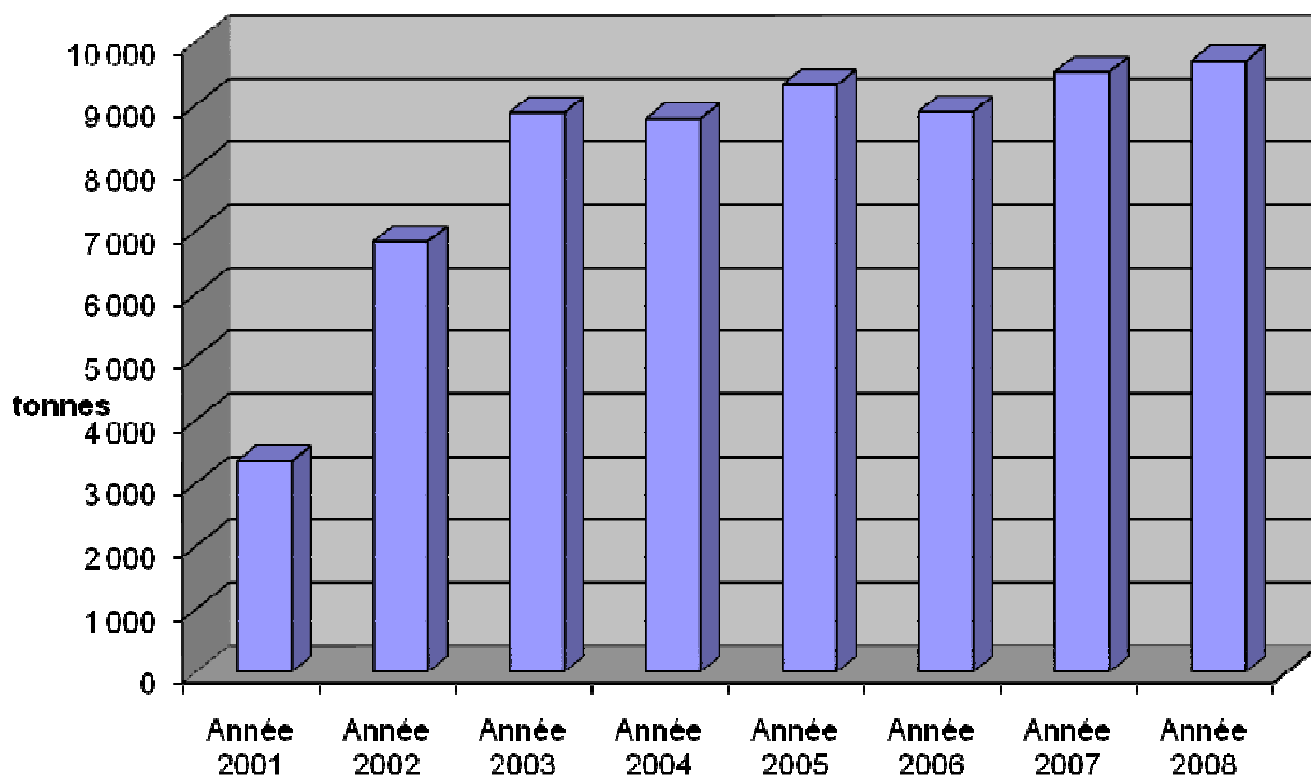


Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires

2001 - 2008

Année	Tonnages
2001	3 343
2002	6 826
2003	8 873
2004	8 780
2005	9 311
2006	8 888
2007	9 517
2008	9 691

Evolution des tonnages de 2001 à 2008



Les Points d'apport volontaire




Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit:

COMMUNES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
AMNEVILLE	22	8	3
BRONVAUX	1	1	0
CLOUANGE	8	6	7
MARANGE-SILVANGE	9	12	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	7	6	0
MOYEUVERE-GRANDE	13	9	5
MOVEUVRE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	21	9	10
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	7	4	1
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	6	7	0
VITRY-SUR-ORNE	2	1	2
TOTAL	104	70	29

En 2008, 3 bulles vertes (pour la collecte du verre), 5 bulles bleues (pour la collecte du papier), 2 bulles jaunes (pour la collecte des emballages) ont été incendiées :

-  Vitry-sur-Orne : 1 bulle bleue
-  Clouange : 2 bulles bleues et 2 bulles vertes
-  Rombas/ 2 bulles bleues, 1 bulle verte et 2 bulles jaunes.

Seules les bulles vertes pour la collecte du verre ont été remplacées.

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2008	389,92	343,26	45,66	778,74	14,75
2007	400,69	367,18	45,36	813,33	15,40
2006	383,78	343,76	38,74	766,28	14,52
2005	421,57	362,04	34,56	818,17	15,50
2004	486,30	400,34	31,54	918,18	17,39

Les Bennes à Déchets verts







Une opération « Test » de collecte des déchets verts avait été mise en place en 2003.

Compte tenu du résultat positif de cette expérience, il a été décidé de l'étendre à l'ensemble du territoire communautaire en 2004.


Cette expérience a été reconduite en 2005, et vingt bennes ont été mises en place sur le territoire des communes qui en ont fait la demande.

A partir de 2006 le nombre de ces bennes a été ramené à dix.

En 2008, ces bennes ont été réparties comme suit sur les différentes communes :

 AMNEVILLE	4 en rotation sur différents emplacements
 MOYEUVE GRANDE	1 en rotation sur différents emplacements
 MOYEUVE PETITE	1
 PIERREVILLERS	1
 RONCOURT	1
 ROSSELANGE	2 en rotation sur différents emplacements

Tonnages et coûts

		MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	TOTAL
Tonnage (tonnes)	2008	58,18	49,82	51,08	42,58	54,14	49,30	305,10
	2007	44,25	55,58	67,74	87,38	53,48	62,72	371,15
	2006	67,95	88,65	49,65	69,10	81,60	42,25	399,20
	2005	136,95	117,40	107,46	105,66	113,05	59,70	640,22
	2004	87,48	92,60	76,45	133,85	120,10	69,10	579,58
Coût € TTC	2008	157,54	12 603	12 603	12 603	15 754	6 302	75 618
	2007	11 879 €	12 184 €	15 230 €	12 184 €	12 184 €	9 318 €	72 799 €
	2006	11 421 €	11 421 €	13 991 €	11 421 €	11 136 €	5 425 €	64 817 €
	2005	27 226 €	21 781 €	27 226 €	21 781 €	21 781 €	10 891 €	130 687 €
	2004	18 610 €	25 331 €	(20 161 €)	24 814 €	20 420 €	10 339 €	119 674 €
Nombre de bennes	2008	50	40	40	40	50	20	240
	2007	39	40	50	40	40	30	239
	2006	40	40	49	4	39	19	227
	2005	100	80	100	80	80	40	480
	2004	72	98	78	96	79	40	463

1.2 Le Traitement des déchets

Les déchets résiduels collectés sur l'ensemble du territoire communautaire sont traités depuis le 1^{er} Novembre 2006 au centre de valorisation des déchets de METZ par la Régie HAGANIS, qui a été retenu à la suite de l'appel d'offre qui a été lancé courant 2006.

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri LORVAL à FAMECK jusqu'au 31/10/2008.

Depuis le 1^{er} Novembre 2008 les produits sont emmenés au centre de tri HAGANIS à METZ.

Le traitement des déchets verts est effectué, pour partie, par la Société SITA à METZERVISSE et pour une autre partie, au centre de compostage de Barisien à CONFLANS LABRY.

2 Les Indicateurs financiers

2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2008 à 5 158 013,61 €.


Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (3 963 590,07 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 118 805,38 €),
- la mise en place de 10 bennes pour la collecte des déchets verts dans les communes qui le souhaitent (75 618,16 €).

Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels

Le coût de la collecte

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne)

	Jusqu'au 31/10/2008	A partir du 01/11/2008
Pour les ordures ménagères	56.99 (51.81*+5,18**)	62,51 € HT/Tonne
Pour les objets encombrants	96.67 (91.49*+5,18**)	231,48 € HT/Tonne***
Pour les emballages ménagers et les journaux (Porte à Porte)	319.56	358,39 € HT/Tonne***

* Prix révisés au 01/11/07

** Plus-value Transport

*** Prix des nouveaux marchés

Le coût du traitement


Il est calculé sur les bases suivantes pour 2008 : 83.40 € HT la tonne.

A ces coûts de collecte et de traitement, se rajoute le coût de prestations diverses telles que la collecte et le traitement des encombrants.

Le **coût global** de la **collecte**, du **traitement** et des **prestations diverses** s'est élevé, en 2008, à 2 391 098,97 €.

Le coût de la collecte sélective (collecte et traitement)


Il est calculé sur les bases suivantes :

		Jusqu'au 31/10/2008	A partir du 01/11/2008
Collecte		319.56 € HT/Tonne	358,39 € HT/Tonne
Tri		49.08 (prix moyen pondéré)	48,96 (prix moyen pondéré)
Collecte en apport volontaire	105.56 € HT/Tonne	102.05 € HT/Tonne	80,16 € HT/Tonne
	109.89 € HT/Tonne	106.24 € HT/Tonne	118,06 € HT/Tonne
	847.20 € HT/Tonne	819.02 € HT/Tonne	587,85 € HT/Tonne

Le **coût global** de la **collecte** et du **tri** s'est élevé en 2008 à 1 572 491,95 €.


Le coût du fonctionnement des déchèteries

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes		Déchèterie d'Amnéville - Moulin Neuf		
		Jusqu'au 31.10.2008	A partir du 01.11.2008	Jusqu'au 31.10.2008	A partir du 01.11.2008	
Gestion complète	20 h/semaine	3 747.12 €/mois	3 893,75 €/mois	4 260.60 €/mois	4 427.33 €/mois	
	30 h/semaine	4 242.90€/mois	4 408,93 €/mois	5 288.68 €/mois	5 495.64 €/mois	
Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne)	Tout venant Benne 33m ³	96.19	99,63	114.25	118.4	
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant	995.89	1 034,47	954.42	991.38	
Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)	Ferrailles Benne 33m ³	25.45	26,45	18.20	18.92	
	Pneumatiques	0	0	166.43	172.94	
	Cartons	143.86	149,49	53.16	55.24	
	Produits végétaux Benne 33m ³	78.57	81,65	89.32	92.81	
	Gravats Benne 10 m ³	17.71	18,4	15.24	15.83	
	D3E	Petit électroménager	442.66	459,98	353.02	366.84
		Gros électroménager	554.43	576,13	424.95	441.58
	Huiles de vidange	0	0	0	0	
	Huiles végétales (2001)	876.3	910,59	231.29	240.34	
	DMS acides, bases	1 051.22	1 081,97	2 883.65	2 995.64	
	Solvants chlorés et non chlorés	1 420.84	1 476,05	2 087.97	2 168.82	
	Peinture, vernis, colles	1 591.27	1 653,14	1 393.00	1 446.64	
	Cosmétiques, Emballages souillés	4 298.13	4 465,94	2 883.65	2 995.64	
	Radiographie	1 327.88	1 379,46	1 161.71	1 206.30	
	Batteries de voiture avec acide	336.33	349,06	351.6	364.54	
Piles	0	0	3 100.56	3 221.03		
Tubes fluorescents	3 003.35		3 173.6	3 296.92		

* : A partir du 01/01/2008 – TGAP = 8.21 €/tonne et DMS TGAP = 10.33 €/tonne

Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2008:

	2004	2005	2006	2007	2008
Déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf	265 678 €	301 828 €	380 250 €	469 783.93 €	467 607 €
Déchèterie de Marange Silvange	171 050 €	195 042 €	208 772 €	225 974.96 €	236 804 €
Déchèterie de Moyeuvre-Grande	169 408 €	184 660 €	213 189 €	213 624.74 €	215 373 €
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	97 657 €	128 151 €	169 196 €	195 547.81 €	199 021 €
TOTAL	703 793 €	809 681 €	969 407 €	1 104 931.44 €	1 118 805 €

2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2008 s'élève à 4 642 807,23 €.

Elles proviennent :

- ✚ du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 3 918 970,00 €
- ✚ des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 318 331,24 €
- ✚ des subventions et soutien d'éco emballages, pour 398 450,99 €
- ✚ vente de tickets «Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf pour 7 055€ (6 250 € + 805 € de perte de carte)

<u>Equilibre financier du service</u>	
Recettes	4 525 325.22 €
Dépenses	5 158 013,61 €
Soit un déficit de	515 206,38 €

Ce déficit, qui correspond à un peu moins de la moitié du coût de fonctionnement des déchèteries (46,05%), a été pris en charge par le budget général de la Communauté de communes.

